

AXA BANK EUROPE

société anonyme

Siège social : Boulevard du Souverain 25 – 1170 Bruxelles
Numéro d'entreprise : BE404.476.835 RPM Bruxelles

OFFRE PUBLIQUE
EN SOUSCRIPTION
de

CERTIFICATS SUBORDONNÉS

émis de manière continue

Prospectus de base

(27 septembre 2011)

Le présent prospectus n'est valable que s'il est accompagné de la feuille "Conditions spécifiques aux émissions en cours "

TABLE DES MATIERES

RESUME	3
Introduction	3
1 Facteurs de risque	3
1.1 Facteurs de risque propres à l'émetteur	3
1.2 Facteurs de risque propres aux certificats	4
2 Administrateurs, direction et contrôle	4
3 Caractéristiques des Certificats Subordonnés	5
3.1 Forme	5
3.2 Durée – terme – mode de remboursement	5
3.3 Intérêts	5
3.4 Impôts sur les revenus	5
3.5 Garantie	6
4 Informations relatives à l'émission et calendrier prévu	6
4.1 Description succincte de l'émission	6
4.2 Prix d'émission, taxes et frais à la souscription	6
4.3 Montants minimum et maximum de la souscription et valeur des coupures	6
4.4 Conditions d'émission définitives	6
5 Motifs de l'offre et destination des bénéficiaires	7
6 Informations relatives à l'institution émettrice	7
6.1 Historique et informations concernant l'institution émettrice	7
6.2 Présentation succincte des activités de l'entreprise	7
6.3 Tendances récentes et attendues	7
7 Principaux actionnaires	7
8 Informations financières	8
9 L'offre et l'admission à la négociation	8
CHAPITRE I: FACTEURS DE RISQUE ET MENTIONS PRÉALABLES	9
1. Facteurs de risque	9
1.1. Facteurs de risque propres à l'émetteur	9
1.1.1. Activité économique en Europe	9
1.1.2. Risques liés aux activités de l'Emetteur	9
1.1.2.1. Risque de crédit	10
1.1.2.2. Risque de marché	10
1.1.2.3. Risque opérationnel	10
1.1.2.4. Risque de liquidité	10
1.1.3. Conséquences des modifications de la réglementation	10
1.2. Facteurs de risque propres aux certificats	11
1.2.1. Caractère subordonné des certificats	11
1.2.2. Pas de protection des dépôts	11
2. Approbation par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA)	12
CHAPITRE II : NOTE RELATIVE AUX CERTIFICATS SUBORDONNES	13
1. Personnes responsables	13
2. Facteurs de risque propres aux Certificats	13
3. Données de base	13
3.1. Intérêts de l'émetteur, motifs de l'offre et destination des recettes	13
3.2. Coûts totaux de l'émission	14
4. Caractéristiques des Certificats Subordonnés	14
4.1. Droit applicable et juridiction	14
4.2. Forme des Certificats Subordonnés	14
4.3. Devise d'émission	14
4.4. Ordre des Certificats Subordonnés	14
4.5. Droits liés aux Certificats Subordonnés	14
4.6. Durée – terme – mode de remboursement	14
4.7. Intérêts	15
4.8. Le rendement	15
4.9. Représentation des détenteurs de Certificats Subordonnés	15

4.10. Restrictions de la cessibilité des Certificats.....	15
4.11. Impôts sur les revenus (retenue à la source).....	15
5. Conditions de l'émission / de l'offre.....	18
5.1. Informations sur l'émission, calendrier et conditions.....	18
5.1.1. Conditions définitives auxquelles l'offre est soumise.....	18
5.1.2. Montant total de l'émission.....	18
5.1.3. Période d'ouverture de l'offre – clôture de l'offre	18
5.1.4. Montants minimum et maximum de la souscription	18
5.1.5. Montant minimum et maximum des coupures	19
5.1.6. Mode et termes de paiement et de livraison des certificats	19
5.2. Fixation du prix, coûts et impôts lors de la souscription	19
5.3. Placement et reprise.....	19
6. Admission au commerce et négociation des titres.....	19
7. Informations complémentaires	19
CHAPITRE III : DOCUMENT D'ENREGISTREMENT PROPRE AUX BANQUES 20	
1. Personnes responsables.....	20
1.1. Les personnes responsables du prospectus de base	20
1.2. Déclaration des personnes responsables	20
2. Commissaire-réviseur chargé du contrôle légal.....	20
3. Facteurs de risque propres à l'émetteur.....	20
4. Renseignements relatifs à l'émetteur.....	21
4.1. Historique, date de fondation et nom commercial officiel de l'émetteur	21
4.2. Siège, numéro d'entreprise, forme juridique, juridiction de l'émetteur	21
4.3. Evénements récents importants pour l'appréciation de la solvabilité.....	22
5. Aperçu des activités de l'entreprise.....	22
5.1. Principales activités de l'année 2010	22
5.1.1. Événements majeurs en 2010	22
5.1.2. Le contexte économique et financier	23
5.1.3. Commentaires sur les résultats	24
5.1.4. Evènements importants intervenus depuis le 1er janvier 2011	26
5.1.5. Gouvernance	27
5.1.6. Indicateurs des activités retail par entité.....	30
5.1.7. Indicateurs de la Division Investissements	37
5.1.8. Commentaires sur les politiques de gestion du risque	41
5.2. Principaux marchés.....	47
6. Structure d'organisation	47
7. Tendances	47
8. Evolutions au cours du premier semestre	47
9. Organes d'administration, de direction et de contrôle	48
10. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	49
10.1. Bilan et compte de résultats consolidés d'AXA Bank Europe au 31 décembre 2008, 2009 et 2010	49
10.2. Rapports annuels consolidés.....	58
10.3. Vérification des informations financières annuelles par le réviseur d'entreprises	58
10.4. Information financière intermédiaire.....	58
10.5. Procédures judiciaires et d'arbitrage	58
10.6. Changements significatifs de la situation financière de l'émetteur	58
11. Conventions importantes	59
12. Documents disponibles pour consultation	59
13. Annexes	59
13.1. Les rapports annuels consolidés des exercices 2008, 2009 et 2010 (documents séparés).....	59
13.2. Evolutions AXA Bank Europe S.A. au cours du premier semestre 2011 (page suivante)	59

RESUME

Introduction

Le présent résumé doit être lu comme une introduction du prospectus. Toute décision de l'investisseur d'investir dans les valeurs mobilières décrites ci-après doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus dans son intégralité.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le présent prospectus est intentée devant un tribunal, le plaignant peut, selon la législation nationale de l'Etat dans lequel ledit tribunal est situé, avoir à supporter les frais de la traduction du prospectus avant l'introduction de la procédure judiciaire.

Aucune responsabilité civile ne peut être attribuée à AXA Bank Europe S.A sur base d'un seul résumé ou de sa traduction, sauf contenu trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus. La correspondance des diverses versions linguistiques du présent prospectus a été vérifiée par les membres du Comité de Direction qui déclarent en être responsables. La version néerlandaise peut être obtenue au siège social ou consultée et téléchargée sur le site d'entreprise d'AXA (<http://www.axa.be>).

Le prospectus de base et les conditions définitives contenues dans le document « Conditions spécifiques de l'émission en cours » constituent conjointement le prospectus et ne peuvent être diffusés indépendamment l'un de l'autre.

Le présent prospectus a une durée de validité de 12 mois après sa publication. Tout nouveau développement significatif, susceptible d'influencer l'évaluation des titres, sera mentionné dans un document complétant le prospectus.

1 Facteurs de risque

1.1 Facteurs de risque propres à l'émetteur

Les facteurs de risque propres à l'émetteur sont des facteurs incertains qui peuvent influencer la capacité de l'émetteur à honorer ses obligations contractées envers les investisseurs.

Les facteurs de risque suivants existent dans le chef de l'émetteur:

- La mesure dans laquelle les clients ont recours à ses services bancaires (opérations d'épargne, de paiement et de crédit);
- La mesure dans laquelle des emprunts sont contractés, selon la confiance des clients, les tendances en matière d'emploi, la situation économique et le taux actuel du marché;
- Le risque crédit, qui est lié aux changements affectant la qualité et le caractère recouvrable des crédits octroyés;
- Le risque de marché, qui découle des variations des taux d'intérêt du marché, du taux de change des devises impliquées et du taux des titres de créance et actions;

- Le risque opérationnel, qui est lié à la capacité de l'émetteur à traiter efficacement et avec précision un grand nombre de transactions;
- Le risque de liquidité, qui est lié aux baisses ou modifications imprévues des sources de financement dont la banque n'a pas pu ou a négligé de prendre suffisamment en compte;
- Les changements sur le plan du contrôle, de la réglementation et de la fiscalité qui peuvent affecter les produits et services proposés ou la valeur des actifs de l'émetteur.

1.2 Facteurs de risque propres aux certificats

- Le caractère subordonné des Certificats implique que le titulaire du certificat accepte que la banque, p.ex. en cas de faillite, ne l'indemniserait qu'après indemnisation de tous les autres détenteurs d'obligations et créanciers.
- Les Certificats Subordonnés ne bénéficient d'aucune règle de protection des dépôts.

1.3 Une description circonstanciée des facteurs de risque figure dans le chapitre suivant.

2 Administrateurs, direction et contrôle

Conseil d'administration	Comité de direction	Comité d'Audit
<i>Alfred Bouckaert, Président (jusqu'au 15 avril 2010)</i>	<i>Hervé Hatt, Président (jusqu'au 31 décembre 2010)</i>	Jacques Espinasse, Président
Jacques de Vaucleroy, Président (depuis le 20 avril 2010)	Jef Van In, Président (depuis le 14 février 2011)	<i>Emmanuel de Talhouët, membre (jusqu'au 4 février 2010)</i>
Emmanuel de Talhouët, (Vice-président)	Patrick Vaneekhout, Vice-Président	Patrick Lemoine (depuis le 20 avril 2010)
Irina Buchmann (depuis le 20 avril 2010)	François Robinet, Vice-Président	
Frédéric Clément (depuis le 30 août 2011)	Frédéric Clément (depuis le 30 août 2011)	
Jacques Espinasse	Irina Buchmann (depuis le 20 avril 2010)	
Philippe Eyben	Philippe Eyben	Comité des rémunérations
Thomas Gerber	<i>Noel Richardson (jusqu'au 20 avril 2010)</i>	Jacques de Vaucleroy, Président (depuis le 20 avril 2010)
<i>Hervé Hatt (jusqu'au 31 décembre 2010)</i>		<i>Alfred Bouckaert, Président (jusqu'au 15 avril 2010)</i>
Jef Van In (depuis le 14 février 2011)		<i>Emmanuel de Talhouët, membre (jusqu'au 4 février 2010)</i>
Patrick Lemoine (depuis le 20 avril 2010)		Jacques Espinasse, membre (depuis le 8 février 2011)
Marc Raisière (depuis le 20 avril 2010)		Patrick Lemoine (depuis le 20 avril 2010)
<i>Noel Richardson (jusqu'au 31 décembre 2010)</i>		
François Robinet		

Patrick Vaneekhout		
		Commissaire:
		PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises, srl, représentée par Messieurs Gregory Joos et Tom Meuleman (réviseurs agréés)

3 Caractéristiques des Certificats Subordonnés

3.1 Forme

Les Certificats Subordonnés sont des titres sous la forme dématérialisée ou sous la forme nominative.

Les détenteurs de titres sous la forme dématérialisée peuvent faire usage d'un compte de bons de caisse auprès d'AXA Bank Europe S.A. pour conserver leurs certificats. Le dépôt sur un compte de bons de caisse auprès d'AXA Bank Europe S.A. est gratuit. Pour les Certificats nominatifs, une inscription est effectuée dans le registre des Certificats Subordonnés nominatifs.

3.2 Durée – terme – mode de remboursement.

La durée des Certificats Subordonnés variera de 5 à 10 ans et sera publiée dans les Conditions spécifiques aux émissions en cours.

3.3 Intérêts

Les Certificats Subordonnés portent intérêt dès leur date d'émission, qui peut être n'importe quel jour calendrier au choix du souscripteur.

Les Certificats Subordonnés portent un intérêt au taux annuel fixe déterminé lors de l'émission et indiqué dans le document "Conditions spécifiques aux émissions en cours" en vigueur à la date de la souscription. L'intérêt est payable annuellement.

3.4 Impôts sur les revenus

En Belgique, les revenus provenant des Certificats sont actuellement soumis à une retenue à la source (« précompte mobilier ») de 15%. Certains détenteurs de Certificats peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une exonération de précompte mobilier.

Nonobstant toute exonération éventuelle de retenue à la source en Belgique, les personnes physiques non-résidentes sont tenues de remplir les obligations fiscales imposées par la réglementation de leur état de résidence relativement aux revenus provenant des Certificats.

Selon les règles de coopération fiscale en vigueur entre états, AXA Bank Europe S.A. communique un certain nombre d'informations sur les revenus générés par les

Certificats et leurs détenteurs non-résidents en vue de leur transmission à l'état de résidence de ces derniers."

3.5 Garantie

Les Certificats Subordonnés ne bénéficient d'aucune garantie ni d'un quelconque système de protection des dépôts.

4 Informations relatives à l'émission et calendrier prévu

4.1 Description succincte de l'émission

AXA Bank Europe S.A. émet des Certificats Subordonnés de manière continue. « De manière continue » signifie que la période de souscription reste ouverte pour une durée indéterminée, sauf si AXA Bank Europe S.A. décide à un moment donné de mettre fin à l'émission – dans l'éventualité où les limites réglementaires en matière de fonds propres seraient atteintes, par exemple.

AXA Bank Europe S.A. se réserve le droit de mettre fin à tout moment à une émission pour cause de force majeure, de même que de mettre fin à une émission en cours et de lui substituer une autre émission dont la date d'entrée en jouissance est identique mais le taux d'intérêt différent.

4.2 Prix d'émission, taxes et frais à la souscription

Les Certificats Subordonnés peuvent être émis au pair (à 100 %), en dessous du pair ou au-dessus du pair de la valeur nominale. Le prix d'émission est fixé dans les Conditions spécifiques aux émissions encours et est payable à la date de souscription des titres.

La souscription aux Certificats n'est soumise à aucune taxe en Belgique.

Les détenteurs de titres sous la forme dématérialisée peuvent faire usage d'un compte de bons de caisse auprès d'AXA Bank Europe S.A. pour conserver leurs certificats. L'inscription au registre nominatif ou le dépôt des Certificats sur un compte de bons de caisse auprès d'AXA Bank Europe S.A. sont gratuits.

4.3 Montants minimum et maximum de la souscription et valeur des coupures

Le montant minimum par souscription s'élève à 125 euros.

AXA Bank Europe se réserve le droit de refuser toute souscription pour plus de 500.000 euros ou tout ensemble de souscriptions effectuées par un même souscripteur et dépassant ce montant. Les Certificats Subordonnés sont délivrés en diverses coupures d'une valeur nominale de n'importe quel montant entre 1000 et 125.000 euros.

4.4 Conditions d'émission définitives

Les conditions d'émission définitives, notamment le prix d'émission, le taux d'intérêt brut et le rendement actuariel net, seront définies par émission dans le document "**Conditions spécifiques aux émissions en cours**". Ce document fait partie intégrante du présent prospectus.

5 Motifs de l'offre et destination des bénéfices

AXA Bank Europe SA procède à l'émission de Certificats Subordonnés en vue de renforcer ses fonds propres au sens large de la réglementation en matière de fonds propres et de développer ses activités, notamment pour l'octroi de crédits.

6 Informations relatives à l'institution émettrice

6.1 Historique et informations concernant l'institution émettrice

AXA Bank Europe S.A. est née de la fusion, en 1999, de la Antwerpse Hypotheekkas (en abrégé ANHYP) et de IPPA Bank après le rachat des deux banques par AXA Holdings Belgium. Pour plus d'informations, voir le point 4.1 au chapitre III.

Le 17 avril 2008 le nom de la société a été modifié en « AXA Bank Europe S.A. » et le siège social a été déplacé vers Bruxelles.

AXA Bank Europe S.A. est un établissement de crédit au sens de l'article 1^{er} de la loi belge du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

Siège social: Bld du Souverain 25, 1170 BRUXELLES; tél.: 02/678 61 11
Siège administratif: Grotesteenweg 214; 2600 ANVERS; tél.: 03/286 22 11
Numéro d'entreprise: BE 0404 476 835 ; RPM Bruxelles

6.2 Présentation succincte des activités de l'entreprise

En Belgique, AXA Bank Europe S.A. offre ses services principalement par l'intermédiaire d'un réseau d'agents bancaires indépendants.

AXA Bank Europe S.A. se concentre sur les services financiers aux particuliers, indépendants, professions libérales et petites entreprises. Pour pouvoir servir cette clientèle, elle offre des produits de base tels que l'épargne et les placements, les crédits, les transactions financières et les paiements et elle exerce des activités de trésorerie. Pour plus d'informations, voir le point 5.1 du chapitre III.

6.3 Tendances récentes et attendues

Depuis la date de publication des derniers états financiers vérifiés et publiés, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives d'AXA Bank Europe S.A.

7 Principaux actionnaires

AXA Holdings Belgium SA détient plus de 99,9% du capital d'AXA Bank Europe S.A., une (1) action revenant à AXA Belgium SA. AXA Holdings Belgium SA est

membre du Groupe AXA mondial et est le holding mère d'AXA Belgium, le deuxième groupe d'assurances en Belgique.

8 Informations financières

Voir chapitre III, point 10.

Les rapports annuels consolidés des exercices 2008, 2009 et 2010 se trouvent en annexe au présent prospectus de base et sont disponibles au siège social.ou peuvent être consultés et téléchargés du site web d'AXA (<http://www.axa.be>).

Depuis la date de publication des derniers rapports financiers contrôlés et publiés, aucune détérioration significative n'a affecté la situation financière d'AXA Bank Europe S.A.

9 L'offre et l'admission à la négociation

Les Certificats Subordonnés ne sont pas cotés sur un marché réglementé. Les Certificats peuvent être négociés sur les ventes publiques organisées par Euronext Brussels.

CHAPITRE I: FACTEURS DE RISQUE ET MENTIONS PRÉALABLES

1. Facteurs de risque

1.1. Facteurs de risque propres à l'émetteur

L'Emetteur est d'avis que les facteurs suivants peuvent influencer sa capacité à honorer les obligations contractées dans le cadre des Certificats Subordonnés à l'encontre des investisseurs. Tous ces facteurs sont des circonstances imprévues qui peuvent se produire ou ne pas se produire.

L'Emetteur est d'avis que les facteurs décrits ci-après sont les principaux risques liés à l'investissement dans les Certificats Subordonnés. L'incapacité de l'Emetteur à payer les intérêts, le principal ou tous autres montants sur ou en relation avec les certificats peut toutefois se produire pour d'autres raisons. Les candidats investisseurs doivent également lire les informations détaillées du présent prospectus de base et se forger une opinion personnelle avant de prendre une éventuelle décision d'investissement.

Les facteurs de risque qui peuvent influencer la capacité de l'Emetteur à honorer les obligations contractées dans le cadre des Certificats Subordonnés à l'encontre des investisseurs.

1.1.1. Activité économique en Europe

Les activités de l'Emetteur dépendent de la mesure dans laquelle ses clients ont recours à ses services bancaires, de financement et financiers. La mesure dans laquelle des emprunts sont contractés dépend en effet dans une large mesure de la confiance des clients, des tendances de l'emploi, de la situation économique et du taux actuel du marché.

Attendu que l'Emetteur exerce actuellement ses activités principalement en Belgique, ses performances sont influencées par le niveau et la nature cyclique de l'activité économique en Belgique, qui est influencée à son tour par les événements économiques et politiques nationaux et internationaux. Par conséquent, il est impossible de garantir qu'un affaiblissement de l'économie belge n'entraînera pas de conséquences concrètes pour les résultats futurs de l'Emetteur. Depuis l'année 2009, l'émetteur développe également des activités en Suisse et en Hongrie et plus récemment en Tchéquie et en Slovaquie.

1.1.2. Risques liés aux activités de l'Emetteur

En raison de ses activités, l'Emetteur est exposé à divers risques. Les principaux sont le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de liquidité. Le manque de contrôle de ces risques peut avoir des conséquences négatives pour les performances financières et la réputation de l'Emetteur.

1.1.2.1. Risque de crédit

Les risques liés aux modifications de la qualité des crédits et du caractère recouvrable des prêts et montants dus par des contreparties sont indissociables d'une grande partie des activités de l'Emetteur. Une baisse de la qualité du crédit des emprunteurs et des contreparties de l'Emetteur ou une détérioration générale des conditions économiques belges ou mondiales, ou encore une baisse causée par les risques systématiques des systèmes financiers, peuvent affecter le caractère recouvrable et la valeur des actifs de l'Emetteur et rendre nécessaire l'augmentation des provisions pour créances douteuses ainsi que d'autres provisions.

1.1.2.2. Risque de marché

Les plus grands risques de marché pour l'Emetteur sont les variations des taux d'intérêt, des taux de change des devises concernés et des risques liés au taux des titres de créance et actions. Les variations des taux d'intérêt, courbes d'intérêts et répartitions des rendements peuvent affecter la marge d'intérêt entre les coûts des prêts et des emprunts.

Les variations des taux de change affectent les actifs et passifs exprimés en devise étrangère et, le cas échéant, les revenus provenant du commerce effectué en devises étrangères.

Les performances des marchés financiers peuvent entraîner une variation du portefeuille d'investissement et de commerce de l'Emetteur.

L'Emetteur a appliqué des méthodes de gestion des risques afin d'atténuer et de contrôler ces risques de marché ainsi que d'autres auxquels il est exposé.

L'exposition à de tels risques est mesurée et contrôlée en permanence. Toutefois, il est difficile de prédire de manière précise les changements des conditions économiques ou de marché et d'anticiper les conséquences de tels changements pour les performances financières et activités de l'Emetteur.

1.1.2.3. Risque opérationnel

Les activités de l'Emetteur dépendent de la capacité à traiter de manière efficace et précise un très grand nombre de transactions. Les risques et pertes opérationnels peuvent être les conséquences de fraudes, d'erreurs de collaborateurs, de la couverture insuffisante des transactions ou de la non obtention des autorisations internes correctes, du non respect des dispositions légales et règles de conduite, de défauts d'appareils, de catastrophes naturelles ou de défauts de systèmes externes comme ceux des fournisseurs ou contreparties de l'Emetteur.

Bien que l'Emetteur ait adopté des mesures visant à contrôler les risques et à limiter les pertes éventuelles et qu'il affecte en outre des moyens considérables au développement de procédures efficaces et aux formations du personnel, il n'est pas possible d'appliquer des procédures permettant de contrôler tous ces risques opérationnels de manière parfaitement efficace.

1.1.2.4. Risque de liquidité

L'incapacité d'une banque, y compris de l'Emetteur, à anticiper et à prendre en compte les baisses ou modifications imprévues des sources de financement peut avoir des conséquences pour la capacité de cette banque à honorer ses obligations lorsqu'elles sont échues.

1.1.3. Conséquences des modifications de la réglementation

L'Emetteur est soumis à toutes les lois, prescriptions, règles administratives et dispositions de politiques relatives aux services financiers. Les modifications dans le

domaine du contrôle et de la réglementation en Belgique peuvent affecter les activités, l'offre de produits et services ou la valeur des actifs de l'Emetteur. Bien que l'Emetteur collabore étroitement avec les autorités réglementaires et suive en permanence la situation et les modifications futures des réglementations, la politique fiscale et d'autres domaines de politique peuvent s'avérer imprévisibles et échappent à son contrôle.

1.2. Facteurs de risque propres aux certificats

1.2.1. Caractère subordonné des certificats

Les fonds sont mis à disposition sur une base subordonnée. Cela signifie que dans les situations de concours de tous les créanciers sur l'ensemble du patrimoine du débiteur, notamment en cas de faillite de ce dernier, de demande de concordat judiciaire ou de liquidation volontaire ou forcée, le titulaire d'un Certificat Subordonné, ci-après dénommé créancier subordonné, renonce de manière irrévocable à son droit à l'égalité de traitement par rapport aux autres créanciers non privilégiés. Par conséquent, le créancier subordonné accepte que le débiteur, dans ces mêmes situations de concours, sera toujours tenu de le rembourser après paiement de tous les débiteurs ou après mise en consignation des sommes nécessaires à cet effet. On entend par tous les créanciers, tous les créanciers privilégiés et chirographaires autres que les créanciers subordonnés, indépendamment de la préexistence de leur créance au moment de la conclusion de cet accord ou de son apparition ultérieure, et indépendamment du fait que leur créance soit de durée déterminée ou indéterminée.

Le créancier subordonné marque également son accord pour que dans l'hypothèse précitée de concours, il soit traité pari passu avec les autres créanciers subordonnés éventuels, dont la créance subordonnée est née avant ou après la conclusion dudit accord.

La subordination porte non seulement sur le capital mais également sur la rémunération d'intérêts annuelle dus.

Si AXA Bank Europe S.A. est déclaré en faillite et s'il apparaît que le Certificat Subordonné a été remboursé pendant la période suspecte, le créancier subordonné s'engage le cas échéant à reverser un montant identique à la masse.

1.2.2. Pas de protection des dépôts

Les Certificats Subordonnés ne bénéficient d'aucune règle de protection des dépôts. Cela signifie que ces Certificats ne sont pas couverts par les Fonds de Protection des dépôts et instruments financiers créés par la Loi du 17 décembre 1998 et l'AR du 14 novembre 2008, et par conséquent que la contre-valeur des Certificats ne sera pas remboursée par les Fonds en cas de défaut de l'Emetteur.

2. Approbation par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA)

Le présent prospectus de base est publié après avoir été approuvé par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA) en date du 27 septembre 2011, conformément à l'article 23 de la Loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés. Cette approbation ne comporte aucune appréciation de l'opportunité ni de la qualité de l'opération, ni de la situation de la personne qui la réalise.

CHAPITRE II : NOTE RELATIVE AUX CERTIFICATS SUBORDONNES

1. Personnes responsables

Les membres du Comité de Direction d'AXA Bank Europe S.A. sont responsables de l'information incluse dans le prospectus de base. Ils déclarent qu'après avoir pris toute mesure raisonnable pour le garantir, les informations fournies dans le présent prospectus sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et qu'aucune information dont la mention est susceptible d'altérer la portée du prospectus, n'a été omise.

Actuellement, le comité de direction est composé de la manière suivante :

- Jef Van In, président et CEO d'AXA Bank Europe
- François Robinet, vice-président et Chief Investment Officer
- Patrick Vaneeckhout, vice-président, Chief Credit Officer et Président du Belgian Banking Activities Committee
- Philippe Eyben, Chief Daily Banking and Payments Officer d'AXA Bank Europe et Vice-Président du Belgian Banking Activities Committee
- Irina Buchmann, Chief Financial Officer
- Frédéric Clément, Chief Human Resources and Communication Officer.

A sa réunion du 21 mars 2000, le Comité de Direction d'AXA Bank Europe a décidé de procéder à l'émission de manière continue de Certificats Subordonnés selon les caractéristiques et sous les conditions énoncées ci-après.

2. Facteurs de risque propres aux Certificats

- Le caractère subordonné des Certificats implique que le titulaire du certificat accepte que la banque, p.ex. en cas de faillite, ne l'indemniserait qu'après indemnisation de tous les autres détenteurs d'obligations et créanciers.
- Les Certificats Subordonnés ne bénéficient pas d'un quelconque régime de protection des dépôts.

Une description circonstanciée des facteurs de risque figure au point 1.2 du chapitre I.

3. Données de base

3.1. Intérêts de l'émetteur, motifs de l'offre et destination des recettes

AXA Bank Europe procède à l'émission de Certificats Subordonnés dans le but de renforcer ses fonds propres au sens large de la réglementation de la FSMA en matière de fonds propres et de développer ses activités, notamment l'octroi de crédits.

3.2. Coûts totaux de l'émission

Les coûts administratifs de l'émission des Certificats Subordonnés sont estimés à 0,10 % du prix d'émission et sont à charge de l'émetteur.

4. Caractéristiques des Certificats Subordonnés

4.1. Droit applicable et juridiction

Les Certificats Subordonnés sont régis par la loi belge.

Tout différend entre les détenteurs de Certificats Subordonnés et l'émetteur sera soumis exclusivement aux cours et tribunaux de Belgique.

4.2. Forme des Certificats Subordonnés

Les Certificats Subordonnés peuvent être sous la forme dématérialisée ou nominative. Les détenteurs de titres sous la forme dématérialisée peuvent faire usage d'un compte de bons de caisse auprès d'AXA Bank Europe S.A. pour conserver leurs Certificats. Le dépôt sur un compte de bons de caisse auprès d'AXA Bank Europe S.A. est gratuit. Pour les Certificats nominatifs, l'inscription nominative est effectuée dans le registre des Certificats Subordonnés nominatifs.

4.3. Devise d'émission

Les Certificats Subordonnés sont émis exclusivement en euros.

4.4. Ordre des Certificats Subordonnés

Les fonds sont accordés sur une base subordonnée. Le caractère subordonné des Certificats implique que le détenteur de certificat accepte que la banque, p.ex. en cas de faillite, ne l'indemniserait qu'après indemnisation de tous les autres détenteurs d'obligations et créanciers. Pour plus d'informations à ce sujet, voir chapitre I, point 1.2.1.

4.5. Droits liés aux Certificats Subordonnés

Les Certificats Subordonnés n'octroient pas à leur détenteur les mêmes droits que le Code des Sociétés accorde aux détenteurs de titres de créance. Ceci signifie que les détenteurs de Certificats n'ont pas le droit d'assister à l'assemblée générale des détenteurs d'obligations.

4.6. Durée – terme – mode de remboursement

La durée des Certificats Subordonnés sera fixée par AXA Bank Europe et variera entre 5 et 10 ans. La durée sera publiée dans les Conditions spécifiques aux émissions en cours.

Le remboursement sera effectué à l'échéance finale au pair de la valeur nominale. AXA Bank Europe ne rachètera en aucun cas les Certificats Subordonnés avant l'échéance finale, ni directement ni en Bourse ou à un autre marché de valeurs.

AXA Bank Europe se réserve le droit, moyennant autorisation préalable de la Banque Nationale de Belgique, de rembourser les Certificats en cas de modification du régime fiscal des Certificats dans le chef du détenteur du Certificat ou de la banque, ou en cas de modification du statut de fonds propres des fonds que la banque recueille grâce à cette émission.

En cas de défaut du débiteur, le créancier subordonné ne peut invoquer aucun régime légal de protection des dépôts.

4.7. Intérêts

Les Certificats Subordonnés seront émis de manière continue et porteront intérêt dès leur date d'émission, qui peut être n'importe quel jour calendrier au choix du souscripteur.

Les intérêts des titres nominatifs sont prescrits après 5 ans à compter de leur date d'exigibilité, conformément à l'article 2277 du Code Civil. Pour le principal des titres nominatifs, la prescription décennale s'applique à dater de leur date d'exigibilité. Si les certificats sont donnés en dépôt auprès de la Caisse de Dépôt et de Consignation, l'Etat en devient propriétaire après 30 ans s'ils ne sont pas réclamés.

4.8. Le rendement

Le rendement actuariel net est obtenu en déduisant du taux d'intérêt brut le précompte mobilier (voir point 4.12). Le rendement actuariel net sur la base d'un précompte mobilier de 15% est mentionné dans le document "Conditions spécifiques aux émissions en cours" en vigueur au moment de l'émission du certificat concerné.

4.9. Représentation des détenteurs de Certificats Subordonnés

Les détenteurs de Certificats ne sont pas représentés.

4.10. Restrictions de la cessibilité des Certificats

Aucune restriction n'entrave la libre cessibilité des Certificats. Les Certificats sous la forme dématérialisée peuvent être négociés sur les ventes publiques organisées par Euronext Brussels.

4.11. Impôts sur les revenus (retenue à la source)

a) Contribuables résidant ou siégeant en Belgique

Les impôts dus sur les revenus des Certificats Subordonnés sont à charge du bénéficiaire de ces revenus.

Actuellement, les revenus de Certificats sont en principe soumis en Belgique à une retenue à la source (« précompte mobilier ») de 15%.

Le contribuable assujéti à l'Impôt des Personnes Physiques en Belgique n'est pas tenu de mentionner dans sa déclaration fiscale annuelle les revenus des Certificats étant donné que le précompte mobilier retenu à la source revêt le caractère d'un impôt définitif (il s'agit d'un précompte « libératoire »). Néanmoins, si le contribuable décide de déclarer de tels revenus, ils ne seront pas taxés au tarif progressif par tranche de l'Impôt des Personnes Physiques, mais au tarif distinct de 15% de manière telle que cet impôt – abstraction faite des centimes additionnels – soit intégralement apuré par le précompte mobilier retenu à la source. Toutefois, si le tarif progressif par tranches est plus favorable au contribuable que la taxation au tarif distinct, c'est le tarif progressif qui sera appliqué.

Pour le bénéficiaire assujéti en Belgique à l'Impôt des Sociétés, ces revenus sont ajoutés à la base imposable et le précompte mobilier est imputé sur l'impôt dû, conformément à l'article 280 du Code des Impôts sur les Revenus 1992.

Pour le bénéficiaire assujéti en Belgique à l'Impôt des Personnes Morales, le précompte mobilier retenu constitue l'impôt définitif.

Les détenteurs suivants, entre autres, peuvent bénéficier d'une exonération de précompte mobilier en vertu de l'A.R. d'exécution du Code des Impôts sur les Revenus 1992, dans le respect des conditions qui y sont fixées:

1. établissements financiers ou entreprises y assimilées;
2. organismes paraétatiques de sécurité sociale ou organismes y assimilés;
3. épargnants non-résidents.

b) Contribuables non-résidents

Pour le bénéficiaire soumis à l'Impôt des Non-Résidents, l'impôt est limité au précompte mobilier (dont le taux de 15% peut éventuellement être réduit sur la base d'une Convention préventive de la double imposition), sauf si le précompte mobilier peut être évité.

Dans le cas des épargnants non-résidents, l'exonération de précompte mobilier s'applique uniquement aux intérêts non capitalisés et aux conditions suivantes:

- le bénéficiaire de ces revenus est identifié comme un non-résident qui n'affecte pas le certificat à l'exercice d'une activité professionnelle en Belgique;
- le bénéficiaire de ces revenus est propriétaire ou usufruitier du certificat productif des revenus pendant toute la période à laquelle ceux-ci se rapportent;
- le certificat fait l'objet d'une inscription nominative au nom du bénéficiaire des revenus auprès de l'émetteur pendant toute la période à laquelle les intérêts se rapportent.

Par ailleurs, l'épargnant non-résident est tenu de remplir les obligations fiscales imposées par la réglementation de son état de résidence relativement aux avoirs et valeurs qu'il détient auprès de la banque, ainsi qu'aux revenus générés par ceux-ci.

Dans le cadre de la coopération internationale en matière de lutte contre la fraude fiscale, AXA Bank Europe S.A. communique de manière automatique à l'Administration fiscale belge les informations visées à l'arrêté royal du 27 septembre 2009 lorsque des intérêts visés par la Directive en matière de fiscalité des revenus de l'épargne (« Directive Epargne ») sont attribués à des bénéficiaires résidant dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la Belgique.

Ces informations portent sur l'identité du bénéficiaire des revenus, les références des produits concernés, ainsi que des indications sur les revenus engendrés.

Par ailleurs, AXA Bank Europe S.A. fournit à l'Administration fiscale belge toute information relative aux avoirs de clients non-résidents qui lui serait demandée en vertu d'accords d'échange de renseignements fiscaux prévoyant un accès aux données bancaires.

Ces renseignements peuvent être réclamés pour tout client ressortissant d'un état ayant signé avec la Belgique un accord d'échange et porter sur tout produit détenu auprès de la banque, sans restriction aucune et sans qu'il soit tenu compte du champ d'application géographique et matériel de la Directive Epargne.

En toute hypothèse, l'Administration transmet les renseignements recueillis auprès de la Banque aux autorités fiscales de l'état de résidence du client ou du bénéficiaire des revenus aux fins d'assurer l'application des dispositions fiscales en vigueur dans cet état.

L'émetteur ne prend à sa charge aucune retenue à la source.

L'achat et la vente de certificats sur le marché secondaire sont soumis à une taxe boursière de 0,07 % (avec un maximum de 500 EUR par transaction).

5. Conditions de l'émission / de l'offre.

5.1. Informations sur l'émission, calendrier et conditions

5.1.1. Conditions définitives auxquelles l'offre est soumise

AXA Bank Europe S.A. a opté pour la publication d'un prospectus de base accompagné d'un document distinct qui contient les conditions définitives par émission auxquelles cette offre est soumise et intitulé "Conditions spécifiques aux émissions en cours". Ces conditions définitives déterminent notamment le prix d'émission, le taux d'intérêt brut et le rendement actuariel net d'une émission spécifique.

Le document "Conditions spécifiques aux émissions en cours" est disponible dans tous les points de vente AXA Bank Europe S.A. et peut être consulté sur le site web de AXA : <http://www.axa.be>.

5.1.2. Montant total de l'émission

Le montant nominal de l'émission est illimité. AXA Bank Europe S.A. se réserve toutefois le droit de mettre fin à l'émission si les fonds collectés ne peuvent plus être pris en compte au titre de fonds propres pour cause d'atteinte des limites réglementaires.

5.1.3. Période d'ouverture de l'offre – clôture de l'offre

Les Certificats Subordonnés sont émis de manière continue.

L'offre reste ouverte en principe pour une durée indéterminée, mais AXA Bank Europe S.A. se réserve le droit de mettre fin à tout moment à l'émission. Elle se réserve le droit d'annuler toute émission, au plus tard à la date d'émission, si survient avant cette date une situation de force majeure ayant pour effet de compliquer gravement l'émission ou de la rendre impossible. Les souscriptions d'ores et déjà payées sont en pareil cas remboursées.

AXA Bank Europe S.A. se réserve le droit de clôturer, pendant la période de souscription et sans préavis, une série en cours et d'émettre immédiatement après une nouvelle série affectée de la même date d'entrée en jouissance, mais d'un taux d'intérêt différent. Pareille mesure a pour objet de permettre à la Banque de préserver sa position concurrentielle en cas de changement des conditions de marché. Les souscriptions d'ores et déjà payées sont en pareil cas remboursées afin de permettre aux détenteurs de certificats concernés de souscrire, le cas échéant, à la nouvelle émission.

5.1.4. Montants minimum et maximum de la souscription

Le montant minimum par souscription s'élève à 125 euros.

AXA Bank Europe se réserve le droit de refuser toute souscription pour plus de 500.000 euros ou tout ensemble de souscriptions d'un même souscripteur dépassant ce montant. Le montant trop perçu sera remboursé sur le compte débité.

5.1.5. Montant minimum et maximum des coupures

Les Certificats Subordonnés peuvent, au choix du souscripteur, avoir une valeur nominale de tout montant entre 125 et 125.000 euros.

5.1.6. Mode et termes de paiement et de livraison des certificats

Le prix d'émission est payable à la date de souscription des titres.

Les détenteurs de titres sous la forme dématérialisée peuvent faire usage d'un compte de bons de caisse auprès d'AXA Bank Europe S.A. pour conserver leurs certificats. Le dépôt sur un compte de bons de caisse auprès d'AXA Bank Europe S.A. est gratuit.

Pour les Certificats nominatifs, une inscription est réalisée dans le registre des Certificats subordonnés nominatifs.

5.2. Fixation du prix, coûts et impôts lors de la souscription

Les Certificats Subordonnés peuvent être émis au-dessus, en dessous ou au pair (à 100%) de la valeur nominale. Le prix d'émission est fixé par émission dans le document "Conditions spécifiques aux émissions en cours" en vigueur à la date de la souscription.

Les opérations de souscriptions ne donnent lieu en Belgique à la perception d'aucune taxe.

Si les Certificats sont déposés auprès de AXA Bank Europe S.A. dans un dossier bons de caisse, aucun frais de livraison n'est dû et les titres sont conservés gratuitement.

5.3. Placement et reprise

Le service financier des Certificats Subordonnés est assuré exclusivement par AXA Bank Europe. Les souscriptions peuvent être effectuées dans les points de vente de AXA Bank Europe S.A. , où le document "Conditions spécifiques aux émissions en cours" est également disponible.

6. Admission au commerce et négociation des titres

Les Certificats Subordonnés ne sont pas cotés sur un marché réglementé.

Les Certificats peuvent être négociés sur les ventes publiques organisées par Euronext Brussels.

7. Informations complémentaires

Le 29 avril 2011 Standard & Poor's Ratings Services attribuait à AXA Bank Europe le rating crédit A+/A-1/stable .

CHAPITRE III : DOCUMENT D'ENREGISTREMENT PROPRE AUX BANQUES

1. Personnes responsables

1.1. Les personnes responsables du prospectus de base

Les membres du Comité de Direction d'AXA Bank Europe S.A. sont responsables de l'information fournie dans le présent prospectus de base. Composition et fonction des membres du Comité de Direction : voir point 9.

1.2. Déclaration des personnes responsables

Les membres du Comité de Direction déclarent qu'après avoir pris toute mesure raisonnable pour le garantir, les informations fournies dans le prospectus sont, à leurs connaissances, conformes à la réalité et qu'aucune information dont la mention est de nature à altérer la portée du prospectus, n'a été omise.

Le présent prospectus de base a été établi en néerlandais et en français. La correspondance des diverses versions linguistiques du présent prospectus a été vérifiée par les membres du Comité de Direction qui déclarent en être responsables.

2. Commissaire-réviseur chargé du contrôle légal.

Les comptes annuels consolidés des exercices 2008, 2009 et 2010, établis en IFRS ont été contrôlés par PricewaterhouseCoopers, Réviseurs d'entreprise, établis à Woluwe Garden, 1932 Woluwé-Saint-Etienne, Woluwedal 18, représentés par Monsieur Gregory Joos et par Madame Emmanuèle Attout (cette dernière jusqu'au 28 avril 2011) ensuite Monsieur Tom Meuleman (à partir du 28 avril 2011), commissaires-réviseurs agréés. Ces comptes annuels ont été approuvés sans réserve.

3. Facteurs de risque propres à l'émetteur

Les facteurs de risque propres à l'émetteur sont des facteurs incertains qui peuvent influencer la capacité de l'émetteur à honorer ses obligations contractées envers les investisseurs.

Les facteurs de risque suivants existent dans le chef de l'émetteur:

- La mesure dans laquelle les clients ont recours à ses services bancaires (opérations d'épargne, de paiement et de crédit);
- La mesure dans laquelle des emprunts sont contractés, selon la confiance des clients, les tendances en matière d'emploi, la situation économique et le taux actuel du marché;
- Le risque crédit, qui est lié aux changements affectant la qualité et le caractère recouvrable des crédits octroyés;
- Le risque de marché, qui découle des variations des taux d'intérêt du marché, du taux de change des devises impliquées et du taux des titres de créance et actions;

- Le risque opérationnel, qui est lié à la capacité de l'émetteur à traiter efficacement et avec précision un grand nombre de transactions;
- Le risque de liquidité, qui est lié aux baisses ou modifications imprévues des sources de financement dont la banque n'a pas pu ou a négligé de prendre suffisamment en compte;
- Les changements sur le plan du contrôle, de la réglementation et de la fiscalité qui peuvent affecter les produits et services proposés ou la valeur des actifs de l'émetteur.

Une description plus circonstanciée de ces facteurs de risque est fournie au point 1.1 du chapitre I.

4. Renseignements relatifs à l'émetteur

4.1. Historique, date de fondation et nom commercial officiel de l'émetteur

AXA Bank Europe a été fondée le 27 août 1881 sous la dénomination de ANTWERPSCHЕ HYPOTHEEKKAS, en abrégé ANHYP, (publication aux annexes au Moniteur Belge du 16 septembre 1881, sous le numéro 1359), sous forme de société anonyme. Sa durée est illimitée.

Après la conclusion, le 22 janvier 1999, d'une offre publique d'achat amicale, la Royale Belge, actuellement AXA Holdings Belgium, détient toutes les actions de AXA Bank Europe S.A., sauf une, qui est détenue par AXA Belgium. Depuis 1986 déjà, Royale Belge était la société mère de l'établissement de crédit IPPA Bank. Par convention du 30 novembre 1999 (dite Asset Deal), IPPA Bank a cédé ses activités bancaires, hormis ses activités immobilières, à Anhyp avec effet au 1^{er} janvier 2000. L'objectif de cette intégration était de réaliser d'importants effets de synergie, notamment dans le domaine du retail banking et de la bancassurance.

Le 30 décembre 1999, la dénomination de la société a été modifiée en AXA Bank Belgium, en abrégé AXA Bank ou encore AXA Banque (publication aux annexes du Moniteur Belge du 25 janvier 2000).

Le 17 avril 2008 le nom de la société a été modifié en « AXA Bank Europe » et le siège social a été déplacé vers Bruxelles. Depuis début 2009 la banque est aussi active en Suisse et plus récemment en Tchéquie et en Slovaquie.

4.2. Siège, numéro d'entreprise, forme juridique, juridiction de l'émetteur

Siège social: Bld du Souverain 25, 1170 BRUXELLES; tél.: 02/678 61 11

Siège administratif: Grotesteenweg 214; 2600 ANVERS; tél.: 03/286 22 11

Numéro d'entreprise: BE 0404 476 835 RPM Bruxelles.

AXA Bank Europe est une société anonyme de droit belge. Ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois le 5 janvier 2009. Ils sont proposés à la consultation au siège social.

AXA Bank Europe est un établissement de crédit au sens de l'article 1 de la loi belge

du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

4.3. Événements récents importants pour l'appréciation de la solvabilité

Aucun événement récent n'est d'une importance particulière pour apprécier la solvabilité de l'émetteur.

5. Aperçu des activités de l'entreprise

5.1. Principales activités de l'année 2010

5.1.1. Événements majeurs en 2010

Une nouvelle succursale en République Tchèque

En février, AXA Bank Europe a lancé avec succès une nouvelle succursale en République Tchèque. AXA Bank y a lancé une activité bancaire via un compte d'épargne à haut rendement distribué à la fois par les réseaux de distribution internes et externes ainsi que par un site internet complètement remis à neuf: www.axa.cz. La collecte nette¹ a atteint EUR 438 millions en fin d'année, ce qui va au-delà des espérances. En 10 mois, plus de 34.000 clients ont choisi de faire confiance à AXA Bank pour leur épargne. Le lancement de cette nouvelle succursale constitue une étape importante dans le développement d'AXA Bank Europe.

Confirmation de notre modèle bancaire

A la demande d'AXA Group, une revue stratégique complète a été réalisée au 2^e trimestre dans le but d'évaluer le modèle commercial et organisationnel d'AXA Bank Europe. Suite à cet exercice, le Management Board d'AXA Group a reconfirmé le modèle existant et réaffirmé la valeur ajoutée des activités bancaires en tant que support des activités d'assurance. Notre approche se base donc sur le modèle OneAXA: le retail banking qui soutient les activités Life & Invest et assurance Dommages.

De nombreux défis en Hongrie

La volatilité des taux de change a constitué un défi de taille pour la Hongrie en 2010. Un plan de gestion de crise a été mis en place dans le but de réduire les risques encourus par les clients, de limiter la sensibilité du portefeuille et de la production crédits aux variations importantes des taux de change.

Un programme d'obligations foncières pour soutenir notre croissance

En octobre, AXA Bank Europe a lancé avec succès son premier programme d'obligations foncières. L'objectif de ce programme était de diversifier les sources de financement d'AXA Bank Europe et de bénéficier des conditions de marché favorables à ce moment-là, pour sécuriser les sources de financement à long terme.

¹ Inclus l'évolution des encours des produits bilantaires, ainsi que la production des produits hors bilan (Sicav, produits de tiers), si inclus dans la gamme de produits de la succursale.

Ce premier programme d'obligations foncières constitue une étape majeure dans le soutien de la croissance d'AXA Bank Europe, et plus particulièrement dans le développement du marché du crédit-logement en Belgique.

5.1.2. Le contexte économique et financier

Contexte général

La croissance du PIB en 2010, tirée par les marchés émergents, les Etats-Unis et l'Allemagne, aura probablement été bien plus robuste que prévu au début de l'année.

Premièrement, la croissance des pays émergents est attendue autour de 8.5% en 2010 avec une demande intérieure soutenue, associée à la hausse des prix des matières premières.

Les pays industrialisés, en particuliers les Etats-Unis, ont connu une nouvelle accélération de leur activité après une croissance du PIB induite par la reconstitution des stocks au début de l'année. Alors que les marchés du logement et du travail sont restés atones, la consommation plus forte que prévu, a créé la surprise aux Etats-Unis.

Toujours dans les pays industrialisés, les banques centrales ont conservé des politiques monétaires accommodantes.

Climat d'investissement

Les collectes les plus significatives sont allées vers des obligations ou des produits actions investissant dans les marchés émergents ou internationaux ou vers les obligations d'entreprises à haut rendement et les produits à rendement absolu. Les investisseurs sont, par ailleurs, sortis des marchés monétaires et la crainte grandissante de l'inflation ajoutée aux inquiétudes suscitées par la pérennité de la dette publique en Europe a réduit la demande pour les obligations d'état.

Les nouvelles réglementations ont d'ores et déjà commencé à créer des opportunités et défis pour le secteur au lendemain de la crise. Les compagnies d'assurance et les banques ont continué à s'orienter vers une approche plus prudente de l'allocation d'actifs conformément aux dispositions de « Solvabilité II » et de « Bâle III ».

5.1.3. Commentaires sur les résultats

Volumes de production

– *Collecte nette*

Millions EUR	2009 ²	2010 ³	Delta ⁴ (FX comparable)
Belgique	1.201	194	-84%
Hongrie	181	76	-59%
Suisse	185	142	-30%
République tchèque		438	
TOTAL	1.567	850	-48%

La collecte nette totale d'AXA Bank Europe a été de 850 millions EUR comparé à 1.567 millions EUR en 2009. 2010 est caractérisée par une baisse de collecte nette dans un environnement de taux d'intérêts très bas et un marché hautement compétitif. La baisse la plus importante a été observée en Belgique et en Hongrie mais a été compensée par le lancement commercial en République tchèque en février 2010.

– *Production brute en crédit*

Millions EUR	2009	2010	Delta (FX comparable)
Belgique	2.553	2.749	+8%
Hongrie	277	285	+1%
TOTAL	2.830	3.034	+7%

La production brute en crédit a atteint 3.034 millions EUR soit une hausse de 7% comparé à 2009, principalement dûe à des volumes importants en Belgique.

Commentaires

– *Comptes consolidés (IFRS)*

Les comptes consolidés d'AXA Bank Europe au 31 décembre 2010 ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Au 31 décembre 2010, le périmètre de consolidation d'AXA Bank Europe comprend les sociétés suivantes : AXA Bank Europe S.A., y compris les succursales, AXA Hedging Services, Royal Street S.A., AXA Belgium Finance BV et la SCF AXA Bank Europe qui fût créée en 2010.

² Convertis au taux de change moyen de l'année

³ Convertis au taux de change moyen de l'année

⁴ Les chiffres 2010 ont été convertis au taux de change 2009 pour le calcul de la comparaison

Le résultat net consolidé du Groupe AXA Bank Europe, succursales non incluses, s'élève à 72,9 millions d'EUR, comparé à 4,7 millions l'année précédente. Cette augmentation est due principalement à un produit net bancaire plus élevé en raison de meilleures marges commerciales sur les crédits et les commissions perçues par AXA Hedging Services et moins de commissions rétribuées à la distribution en raison d'une collecte nette moins importante ainsi qu'un avantage fiscal 2010 non-récurrent. Cette augmentation est partiellement compensée par des coûts plus importants résultants du nouveau programme de protection des dépôts.

Les résultats de nos succursales, reformulés en concordance avec les normes IFRS et convertis en euros lorsque la devise est différente, sont les suivants :

- La succursale suisse : -14,5 millions EUR comparé à -10,9 millions EUR l'année précédente, dû principalement à la poursuite du développement des activités suisses.
- La succursale hongroise : -29,49 millions EUR comparés à -0,2 millions EUR l'année précédente. Cette baisse est essentiellement due à l'augmentation des provisions pour pertes crédit en raison d'un marché immobilier en baisse et un environnement macro-économique défavorable et de nouvelles taxes dans le secteur financier. Afin de diminuer l'impact de la dépréciation du Forint, AXA Bank Europe a supprimé l'octroi de crédit en francs suisses dès juillet. Une équipe de gestion de crise a été mise en place mi-2010 afin de limiter les conséquences de la crise pour nos clients et protéger notre portefeuille.
- La succursale tchèque : -14,0 millions EUR comparé à -3,0 millions EUR l'année précédente consécutivement au lancement commercial de l'activité bancaire en 2010.
- La succursale slovaque : -2,3 millions EUR comparé à -0,3 million l'année précédente en raison de l'implantation des activités bancaires.
- La succursale Execution Desk Paris : -0,3 million EUR.

En fin de compte, le résultat net consolidé d'AXA Bank Europe s'élève à un profit de 12,3 millions EUR et le total bilantaire consolidé est de 31.377 millions EUR. Ces chiffres sont à comparer avec une perte de -9,8 millions EUR en 2009 et un bilan consolidé de 26.296 millions EUR.

Etant donné le périmètre de consolidation limité, les lecteurs sont tenus de se référer pour les commentaires sur les développements, risques et incertitudes, aux autres parties du rapport annuel. Pour les commentaires et les détails de l'application des normes IFRS, il convient de consulter les comptes annuels consolidés et les informations explicatives qu'ils comprennent.

- *Comptes statutaires*

Les comptes statutaires d'AXA Bank Europe sont élaborés en conformité avec les normes comptables belges et prennent en considération les provisions spécifiques aux institutions de crédit.

Les comptes comprennent les comptes des succursales. Au 31 décembre 2010, le total bilantaire était de 30.373 millions EUR et nous avons enregistré une perte nette de -20,5 millions EUR.

Ce résultat se décompose comme suit (normes comptables belges) :

Activité de la banque belge : 33,84 millions EUR en profits

Correction sur le résultat des ventes internes entre le siège et les succursales : - 6,8 millions EUR

Activité de la banque hongroise : -14,0 millions EUR

Activité de la banque suisse : -16,6 millions EUR

Activité de la banque tchèque : -14,2 millions EUR

Résultat slovaque (toujours en mode lancement) : -2,3 millions EUR

Execution Desk Paris : -0,3 million EUR

- *Affectation du résultat*

La perte de l'exercice s'élève à 20.475.456,37 EUR.

Le bénéfice reporté de 2009 s'élevait à 132.542.076,13 EUR

En conséquence, le bénéfice à affecter s'élève à 112.066.619,75 EUR.

Ce bénéfice a été reporté à nouveau..

5.1.4. Evènements importants intervenus depuis le 1er janvier 2011

Le Conseil d'administration envisage de proposer aux actionnaires une réduction de capital de la banque d'un montant de 200 millions EUR. Cette proposition se justifie d'un point de vue économique dans la mesure où elle permettra d'optimiser la structure des fonds propres de la banque et d'en réduire le coût. Après cette opération, le niveau de capital disponible de la banque se maintiendra au-dessus des minima requis, tant au niveau du Pilier 1 qu'au niveau du Pilier 2, et ce en tenant compte de l'horizon du plan stratégique de la banque. La banque gardera également un surplus de capital lui permettant d'absorber des chocs cycliques. A la date du présent prospectus, ce projet est toujours en suspens.

5.1.5. Gouvernance

Organes de gestion : modifications intervenues en 2010 et depuis le 1er janvier 2011

Conseil d'administration:

- Nomination de Jacques de Vaucleroy en qualité de président, avec effet au 20 avril 2010 ;
- nomination de Emmanuel de Talhouët, déjà administrateur, en qualité de vice-président, avec effet au 1^{er} janvier 2010 ;
- nomination de Irina Buchmann, avec effet au 20 avril 2010 ;
- nomination de Marc Raisière, avec effet au 20 avril 2010 ;
- nomination de Patrick Lemoine, avec effet au 20 avril 2010 ;
- nomination de Jef Van In, avec effet au 14 février 2011 ;
- démission de Hervé Hatt, avec effet au 31 décembre 2010 ;
- démission de Alfred Bouckaert (départ à la retraite), avec effet au 15 avril 2010 ;
- démission de Noel Richardson, avec effet au 31 décembre 2010 ;

Comité de direction:

- nomination d'Irina Buchmann, avec effet au 20 avril 2010 ;
- renonciation de Noel Richardson, avec effet au 20 avril 2010 ;
- nomination de Jef Van In, avec effet au 14 février 2011 ;
- démission de Hervé Hatt, avec effet au 31 décembre 2010.

Comité d'audit:

- renonciation d'Emmanuel de Talhouët, avec effet au 4 février 2010 ;
- nomination de Patrick Lemoine, avec effet au 20 avril 2010 ;

Comité de rémunération:

- renonciation d'Alfred Bouckaert, avec effet au 15 avril 2010 ;
- renonciation de Emmanuel de Talhouët, avec effet au 4 février 2010 ;
- nomination de Jacques de Vaucleroy, avec effet au 20 avril 2010 ;
- nomination de Patrick Lemoine, avec effet au 20 avril 2010 ;
- nomination de Jacques Espinasse, avec effet au 8 février 2011

Compétence et indépendance du comité d'Audit

Le comité d'audit d'AXA Bank Europe est constitué de Jacques Espinasse, président, et de Patrick Lemoine. Emmanuel de Talhouët y siégeait jusqu'au 4 février 2010.

Jacques Espinasse est nommé administrateur indépendant d'AXA Bank Europe depuis le 17 avril 2008. Il est diplômé de l'Université du Michigan et Master of Business Administration. Il a acquis ensuite une expérience d'analyste et de directeur financier, y compris de très grandes entreprises. Il a été administrateur de plusieurs sociétés.

Emmanuel de Talhouët a été nommé administrateur d'AXA Bank Europe le 17/04/2008. Il est promu de l'école Polytechnique française et dispose d'une formation complémentaire au management à l'Insead. Il a acquis une large expérience en gestion financière et direction générale, y compris dans le secteur de l'assurance.

Patrick Lemoine est nommé administrateur d'AXA Belgium depuis le 01/01/2010. Il est Ingénieur des Mines (EMSE), dispose du diplôme d'Etude Comptable Supérieur, d'un MBA de l'INSEAD et il est actuaire. Il a commencé sa carrière en 1981 auprès du Crédit Lyonnais et a acquis depuis une large expérience en tant que directeur technique en assurances dommages et en tant que directeur financier dans le secteur de l'assurance, en France et au Canada.

En conséquence, le conseil d'administration est en mesure de justifier la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit, comme le requiert la loi du 17 décembre 2008 qui institue un comité d'audit dans les entreprises financières.

Depuis 2007 et jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi instituant un comité d'audit dans les sociétés cotées et dans les entreprises financières, soit le 08 janvier 2009, les sociétés du Groupe AXA en Belgique utilisaient les critères d'indépendance repris dans le 'AXA Group Corporate Governance Standards'.

Selon ce texte, pour être considéré comme indépendant, un administrateur :

- ne peut être, ou avoir été durant les cinq dernières années, un employé de la société ou d'une société liée à la société ;
- ne peut être partenaire ou employé de l'auditeur externe de la société ;
- ne peut avoir aucun lien familial avec un dirigeant effectif de la société ;
- ne peut avoir, directement ou indirectement, des relations d'affaires significatives avec la société ou avec ses filiales.

Afin de permettre aux administrateurs nommés avant l'entrée en vigueur de la loi et qui répondent à ces critères de siéger en qualité de membres indépendants jusqu'au 1^{er} juillet 2011, ces critères d'indépendance ont été publiés dans les rapports annuels 2009 d'AXA Belgium et d'AXA Bank.

Depuis l'exercice social 2009, toute nouvelle nomination d'un administrateur indépendant répond aux 9 critères d'indépendance définis à l'art. 526 ter du code des sociétés.

En outre, le conseil attache une attention particulière à la représentativité des administrateurs indépendants.

Rémunération des dirigeants

Généralités

La politique de rémunération appliquée par AXA Bank Europe constitue la déclinaison de la politique de rémunération du Groupe AXA, tout en s'alignant sur les règles locales et les pratiques du marché.

L'objectif principal est de concilier ses principes et sa structure avec une gestion saine et efficace des risques de l'entreprise.

Structure de la politique de rémunération

La rémunération de dirigeants d'AXA Bank Europe comprend une composante fixe et une composante variable. L'équilibre entre ces deux composantes peut varier selon les niveaux de responsabilités, étant entendu que la composante fixe reste toujours adéquate afin de permettre une politique de rémunération flexible sur la composante variable.

La composante variable se compose de deux parties :

- Une composante variable non différée qui est définie par une cible « cash » annuelle.
- Une composante variable différée.

Mesure de performances pour la rémunération variable non différée

La composante variable non différée est déterminée en fonction de :

- la performance individuelle, mesurée suivant la réalisation d'objectifs fixés à court et à plus long terme ;
- la performance de l'entité de rattachement de la personne ;
- la performance du Groupe AXA dans son ensemble.

Mesure de performances pour la rémunération variable différée

AXA dispose d'un plan de rémunération à long terme (plan Equity AXA), dont les principes peuvent être adaptés de manière régulière, notamment en fonction de l'évolution du cadre législatif international.

Ce mode de rémunération, qui s'appuie sur l'intéressement à long terme des collaborateurs, permet de différer une part significative de la rémunération variable et en même temps de se conformer aux exigences des régulateurs nationaux et internationaux. Cette rémunération correspond en moyenne à plus de 50% de la rémunération variable totale.

L'objectif est de récompenser et fidéliser les collaborateurs en les associant à la fois à la performance intrinsèque du groupe AXA, à celle de leur entité de rattachement et à la performance du titre AXA sur le moyen/long terme. Les critères de sélection des bénéficiaires sont : l'importance du poste tenu, l'aspect critique du titulaire du poste, l'aspect critique de l'individu dans le futur et la qualité de la contribution individuelle.

La composante variable différée est composée de deux principaux véhicules :

- les options sur actions, soumises à des conditions de performance ainsi qu'à une période d'acquisition totale de 4 ans, et à lever avant 10 ans ;
- les « Performance Units », soumises à des conditions de performance et payées en cash (ou en actions, au choix du bénéficiaire), après une période d'acquisition de 3 ans.

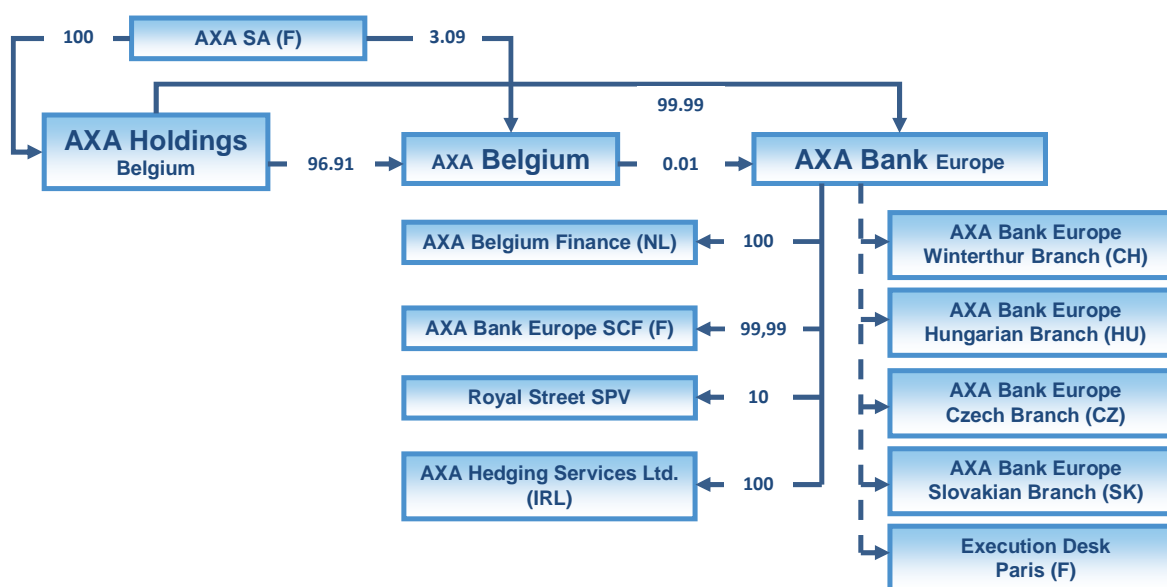
Les principes énumérés ci-dessus s'appliquent également aux fonctions de contrôle indépendantes.

Gouvernance

La politique de rémunération est assurée à l'intervention d'un comité de rémunération, composé d'administrateurs non exécutifs, dont au moins un est indépendant au sens du code des sociétés.

Ce comité prépare les décisions à prendre par le conseil d'administration, en tenant compte des répercussions sur le risque et la gestion des risques de l'entreprise d'une part et des intérêts à long terme des parties prenantes de l'établissement d'autre part.

Structure simplifiée de l'actionnariat d'AXA Bank Europe



5.1.6. Indicateurs des activités retail par entité

AXA Bank en Belgique

Situation du marché

Le mouvement d'amélioration de la situation économique internationale amorcée à mi-2009 s'est prolongé pour se renforcer tout au long de l'année 2010.

Cette évolution positive du contexte économique a été marquée en Belgique par un redressement de 2,1% du PIB sur base annuelle. Cette situation a été favorable à la création d'emplois permettant le retour au niveau d'avant crise et créant ainsi un climat propice à la relance de la consommation durant les derniers mois de 2010, tout en conservant une épargne importante puisque les Belges ont épargné en moyenne 17,1% de leurs revenus au cours de l'année dernière.

Le marché immobilier belge sort de la crise presque intact. Cependant, la reprise semble ralentir malgré les conditions de financement toujours très favorables. En outre, à plus long terme, les facteurs principaux ayant forgé la croissance de ces dernières années, devraient disparaître progressivement.

Cette année 2010 peut être qualifiée de contrastée en matière d'évolution des taux. Les taux long terme ont connu une période de baisse ininterrompue jusque fin août (plus bas historique OLO10 à 2.85%) pour ensuite remonter vers 4% depuis novembre. Cette remontée brutale est liée à la crise de la dette souveraine. Les credit spreads étant plutôt sur la dette souveraine que sur les dettes corporates.

La courbe des taux a connu une évolution modérément positive qui permet tout de même de générer une marge de transformation positive.

Le spread OLO/IRS s'est écarté en fin d'année générant un revenu supplémentaire lors de repricing des crédits-logement.

Les taux court terme ont connu un niveau particulièrement bas. Sur un marché très compétitif, la concurrence sur les produits d'épargne a été féroce.

Activités épargne

Vu les taux bas des marchés, le maintien de nos marges était primordial. C'est pourquoi les taux de tous les comptes d'épargne ont été revus à la baisse une première fois le 1er février et une seconde fois le 15 octobre en ce qui concerne I+ et I+Welcome.

La collecte nette est en ligne avec le plan (+13 Millions EUR, mais nettement moins que 2008 et 2009). Les actions certifiées à 3 ans ont été très positives (+ 600 Millions EUR) et les actions I+Welcome (+ 175 Millions EUR) et Spaar + (+ 442 Millions EUR) très favorables.

L'évolution des outflows était en ligne avec 2009 jusqu'à mi-octobre (baisse des taux I+ et I+Welcome). Les inflows par contre restaient clairement sous le niveau de 2009 par manque de pricing power.

Activités crédit

– Crédits aux particuliers

En matière de prêt à tempérament, il y a eu une reprise manifeste des activités après un important ralentissement en 2009. La production a enregistré une croissance de 47 millions EUR pour atteindre 398 millions EUR. AXA Banque s'est largement positionnée sur le marché grâce à une offre produit attractive. En plus des financements voiture, nous avons octroyés de nombreux crédits verts destinés au financement d'investissements économiseurs d'énergie.

Le marché du crédit-logement a également poursuivi sa reprise entamée en 2009. La production crédit-logement a augmenté de 10% pour atteindre 1.993 millions EUR. Ces conditions de marché favorables résultent, entre autres, d'une tendance

persistante à l'investissement dans des biens immobiliers plutôt que dans des placements mobiliers aux rendements moins attrayants ou présentant des risques plus importants. Sans oublier des taux d'intérêts historiquement bas qui ont certainement, eux-aussi, favorisé cette tendance.

– **Crédits aux professionnels**

La production de crédits aux professionnels a enregistré un léger recul à 358 millions d'EUR. Cette tendance reflète toujours l'incidence directe de la récession économique, entre autres par la limitation du volume des investissements consentis par les PME et les indépendants. Ce phénomène s'est tout particulièrement manifesté dans le secteur des crédits d'investissement à long terme. Le nombre de financements octroyés pour l'achat de matériel et de véhicules à usage professionnel s'est toutefois maintenu au niveau de 2009.

– **Qualité du portefeuille de crédit**

En dépit des circonstances macroéconomiques, qui restent moins favorables, et du phénomène international persistant d'un risque de crédit accru, le portefeuille de crédit global, principalement composé de crédits retail, est resté fondamentalement sain. Pour 2010, AXA-Bank a enregistré un ratio de perte nette de +0,07%, soit une diminution de 2 points de base par rapport à 2009.

Daily Banking

Dans un marché extrêmement compétitif, AXA Bank a persévéré dans la croissance de son portefeuille de comptes courants classiques et du nouveau compte courant par internet, le « Click Bonus ». Notons au passage que la carte de débit accompagnant ce compte est désormais bio puisqu'elle peut être entièrement recyclée. Il s'agit ici d'une première sur le marché belge. Bel effort également dans le cadre de notre responsabilité d'entreprise. Grâce à la mobilisation de nos réseaux d'agents et des campagnes commerciales, le portefeuille compte 12.533 comptes actifs de plus pour atteindre 300.302 comptes. Le portefeuille total des comptes courants est de l'ordre de 475.020 comptes. Les avoirs en compte atteignent 1,44 Milliard EUR.

Le portefeuille de cartes de débit (Bancontact/MisterCash – Maestro) a augmenté de 5% et atteint 395.364 cartes. Le design des cartes a été revu et appliqué dès novembre.

Grâce aux nombreuses actions lancées en 2009 et poursuivies en 2010, la tendance à la baisse du portefeuille « Cartes de crédit » a été renversée. Le résultat de ces actions est une hausse de 6% de notre portefeuille, soit 75.135 cartes de crédit. Notre part de marché se maintient à 2,45%.

Le nombre d'utilisateurs actifs a augmenté (+22.736), ce qui porte la population d'utilisateurs actifs à 156.825, soit une croissance de 17%. Et depuis mars, le client peut consulter l'état de dépenses de sa carte de crédit via home banking.

AXA est devenu « Principal member » de MasterCard et a migré avec succès l'ensemble de son portefeuille du statut «Europay affiliated membership » vers son nouveau statut « Principal membership ».

Le 3D-Secure a été implémenté. Il s'agit d'un protocole de sécurité soutenu par Visa & MasterCard, qui augmente la sécurité des paiements effectués par carte (crédit et débit) sur internet.

Le parc de distributeurs de billets comporte 483 appareils, dont 372 sont accessibles aux porteurs de carte d'autres banques. Sur base annuelle, nous constatons 7,4 millions de retraits.

Les préparations, études et tests nécessaires à l'implémentation d'une toute nouvelle architecture web-based pour les SelfService ont été faites avec Diebold. Cette architecture constitue une première sur le marché. Elle comprend plus particulièrement : des technologies web dynamiques, des outils et une méthodologie faits pour durer, plus de sécurité, avec une intégration meilleure (multi-accès) et une personnalisation des distributeurs de billets, ainsi que des coûts réduits pour les développements futurs (multi-coupures, recyclage de l'argent) et une architecture full Open Multi-vendor.

Lors d'un release exceptionnel fin novembre, plusieurs adaptations ont été faites pour adapter la loi sur le crédit à la consommation aux directives européennes notamment pour le compte budgetplus, le prêt à tempérament et les lignes de crédit sur compte courant dans le cadre de l'attribution d'une carte de débit ou de crédit AXA Banque.

Dans le cadre du SEPA, les projets suivants ont été réalisés:

- la mise à disposition du Sepa Direct Debit B2B pour les indépendants et entreprises
- l'implémentation des adaptations imposées par le rulebook en matière de Sepa Credit Transfer

AXA Bank en Hongrie

Situation du marché

Durant le quatrième trimestre, la croissance économique de la Hongrie a poursuivi, dans le sillage du troisième trimestre, son accélération pour atteindre 2,0% par rapport à la même période en 2009. Les exportations nettes sont restées le moteur principal de la croissance tandis que la consommation des ménages a rebondi durant le troisième trimestre pour en devenir le second moteur. Malgré la récession aigüe rencontrée en 2009 et qui s'est traduite par un recul du PIB à 6,7%, la Hongrie a affiché un taux de croissance de 1,2% l'année passée. La croissance du GDP pourrait atteindre 2,7% in 2011. Après une longue période « d'absence de pression inflationniste » les prix à la consommation ont connu, d'octobre à décembre, un envol surprenant dans la foulée du choc enregistré par les produits alimentaires et pétroliers. En dehors de ce facteur, l'adoption prochaine des impôts de crise a favorisé les hausses des taux en novembre et décembre. Le taux de chômage a reculé, à partir de décembre, de 100 pdb par rapport au plafond de 11,8% enregistré

en avril. Ce redressement du marché du travail se poursuivra entre alternance d'extrême modération et mois de stagnation.

Si toutes les agences de notation des crédits ont descendu au minimum leur appréciation du crédit hongrois, sur le court terme, elles n'ont pas été jusqu'à le reléguer dans la catégorie des produits « pourris » suite à l'annonce d'un programme d'ajustement fiscal à moyen terme.

Si la variation du CHF/HUF a été contenue jusque mai 2010 entre les niveaux 175 et 190, celle-ci est montée en flèche pour atteindre un double pic au dessus du niveau 220 en septembre et décembre. A coté de ce risque pays élevé, le facteur le plus dominant de cet affaiblissement a été le renforcement du franc suisse. En comparaison, le mouvement et la volatilité de l'EUR/HUF a été bien plus contenu.

Activités épargne

Dans un environnement d'épargne volatile, AXA a poursuivi sa stratégie d'accroissement des dépôts. Le marché hongrois a exclusivement maintenu son taux d'intérêt pour l'offre de produits à vue, rendant de ce fait les offres de dépôt uniquement compétitives en termes de taux d'intérêt proposé. AXA a abordé ce marché en proposant une offre de services online pour le daily banking, tandis que des taux élevés récompensaient les offres de dépôts à court terme et d'épargne à long terme pour le volet épargne. Dans le domaine du daily banking, AXA propose un compte dont la gestion est assurée par un call-center et par Internet, avec cartes VISA. En 2010, AXA a accru son offre d'Internet banking grâce à une nouvelle version de son logiciel iBanq qui permet aux clients de gérer leurs comptes, ordres permanents et limites de cartes bancaires. Durant le dernier trimestre 2010, AXA a lancé un compte épargne à long terme d'une durée de 5 et 3 ans, assorti d'un incitant fiscal grâce auquel les clients peuvent économiser les impôts dus sur les intérêts s'ils conservent leur épargne pendant 5 ans sur le compte épargne à long terme et de réduire ce paiement à 10% seulement s'ils optent pour la formule sur 3 ans.

En 2011, AXA souhaite intensifier ses activités d'épargne sur le marché hongrois afin d'accroître le volume de ses dépôts en appliquant la stratégie d'injection définie par AXA Bank Europe : offrir d'excellents taux à court terme en maintenant sa compétitivité sur le long terme. Nous souhaitons en outre mettre plus distinctement l'accent sur notre activité cartes qui constitue un moteur important de notre offre de daily banking - en 2011, nous avons accru la sécurité des paiements en convertissant toutes les cartes disponibles chez AXA en cartes bancaires à puce.

Activités crédit

Le marché hongrois des crédits est devenu plus périlleux du fait que les prêts hypothécaires des clients sont majoritairement libellés en devises étrangères (principalement le CHF) et qu'il y a eu une forte dépréciation du HUF par rapport au CHF. En Hongrie, AXA fut le premier acteur du marché à rediriger son activité vers des prêts hypothécaires libellés en HUF (fin 2009). Durant l'exercice 2010, le portefeuille de crédit est resté le cœur de notre activité. Nous avons lancé un programme de protection de portefeuille (programme de crise de crédit) destiné à

aider activement nos clients à gérer la situation dans laquelle la crise les a placés. Au sein de ce programme, nous nous sommes concentrés sur le fait de soulager nos clients afin d'éviter l'augmentation plus importante du contentieux et sur la restructuration des prêts en contentieux afin de stabiliser le niveau des provisions. Par ailleurs, nous avons initiés de nouveaux développements produits de manière à fournir des solutions de longue durée structurelles à nos clients et d'assurer un contrôle des risques de notre production future. Nous proposons une aide sur le court terme en les aidant à obtenir des taux de change en CHF favorables qui leur permettent de maintenir la mensualité de leur prêt. Pour les clients ayant des difficultés, nous avons constitué une équipe de conseillers dévoués chargée de rencontrer personnellement les clients, de reformuler leurs contrats et de les aider à définir une mensualité qu'ils soient à même d'assumer et de régulariser leurs arriérés de paiement. Parallèlement à cette activité d'aide aux clients, AXA s'est retirée des marchés présentant un risque accru, tels que le refinancement du crédit, afin de minimiser son exposition sur le marché hongrois.

En 2011, nous continuerons à nous concentrer sur le portefeuille. Le soulagement se poursuivra jusque mars. Pour un nouveau groupe de clients ciblés une seconde vague de d'entretiens en face-à-face sera organisée par la même équipe de conseillers. Les nouveaux produits, redéfinissant notre palette de crédits dans le but d'atteindre un meilleur équilibre entre les besoins des marchés locaux et l'appétit pour le risque d'AXA Bank Europe sera mise en production. Ces nouveaux produits, basés sur l'expertise acquise par AXA Bank Europe sur les marchés d'Europe occidentale, ont pour but de stabiliser les paiements mensuels en HUF de nos clients. Avec cette offre de crédits, nous tentons de nous inscrire dans l'évolution constante à la fois du cadre législatif et de la situation des clients : l'association de la flexibilité de l'échéance et de la possibilité d'adapter les mensualités rétablit la sérénité de la relation hypothécaire entre le client et AXA. Dans l'ordre de renouvellement de l'offre produits, nous lancerons un programme de prévention destiné tout d'abord à nos clients plus fragiles en les aidant à convertir leur prêt hypothécaire en devise étrangère en prêt long-terme, de préférence en devise locale. Pour la nouvelle production, nous maintenons notre présence sur le marché en visant des prêts responsables, axés sur des offres de taux d'intérêt à long terme libellés en HUF destinés à l'achat d'une habitation.

AXA Bank en République Tchèque

Situation du marché

Dès le 3^e trimestre de l'année 2009, dans la foulée de la stabilisation de l'économie des principaux partenaires commerciaux et des effets des mesures gouvernementales pour soutenir la croissance, l'économie a commencé à s'accélérer, le troisième trimestre 2010 ayant enregistré une croissance de 3% par rapport au troisième trimestre 2009. L'amélioration des conditions externes devrait se traduire par une croissance économique continue, puisqu'elle devrait selon les estimations s'élever à 2,2% en 2010. En août 2010, le nouveau gouvernement de centre-droit a émis ses déclarations de politique définissant les principales tâches suivantes : réformer les finances publiques (max. 3% de déficit en 2013, un budget en équilibre en 2016), réformer le système des pensions, des soins de santé, le système d'éducation tertiaire et augmenter la transparence des marchés publics. La

politique d'austérité mise en place par le gouvernement devrait se traduire par un ralentissement modéré de la croissance économique à 2,0% en 2011.

Pour ce qui est de l'évolution des prix de l'économie, le taux d'inflation moyen a atteint 1,5% en 2010, avec une pointe à 2,2% en décembre. L'incidence des mesures administratives fut la principale source d'augmentation des prix, incidence qui reflétait toujours les impacts des mesures gouvernementales visant à consolider le gouvernement général, de même que la croissance des prix régulés.

Activités épargne

AXA Bank a vu le jour en février 2010. Ce lancement a été soutenu par une campagne media de grande envergure, ainsi que par des activités de relations publiques.

AXA Bank propose un compte épargne à la fois simple et attrayant, assorti d'une prime de fidélité, d'un système d'e-banking et d'une carte de débit liée au compte.

Intérêts par tranche :

Pour les clients dont le solde n'excède pas 1 million CZK, 2 % d'intérêt + 0,5 % de prime de fidélité.

Pour les clients dont le solde excède 1 million CZK, 0,5 % d'intérêt + 0,5 % de prime de fidélité.

Le lancement de cette nouvelle banque en 2010 a été un succès : déjà durant la campagne, AXA Bank a attiré 17.000 clients. En seulement 10 mois de présence sur le marché, AXA Bank a acquis 34.000 clients (dont 17.000 online) et une collecte nette de 438 millions d'EUR.

AXA Bank en Suisse

Situation du marché

2010 fut, elle aussi, dominée par un environnement de taux d'intérêts peu élevés, voire à la baisse. La politique monétaire de la Banque nationale suisse a donné lieu à une diminution du taux CHF LIBOR à 3 mois allant de 0,25 % au début de l'année à 0,17 % à la fin de cette même année, avec un plancher à 0,11% en milieu d'année. Dans ce contexte, en un an, les consommateurs helvétiques ont subi jusqu'à deux diminutions de taux sur leurs comptes épargne, la plupart des banques offrant un taux d'environ 0,375% à la fin de l'année. AXA Bank a continué à honorer son slogan «des intérêts attrayants et plus encore » en proposant 1,4% jusqu'en septembre 2010 et 1,1% pour le reste de l'année sur son produit phare « Sparkonto Plus ».

Activités épargne

Pendant sa deuxième année d'activité, AXA Bank en Suisse a continué sur la voie de la croissance (+ 14.000 clients) en accroissant sa clientèle dans une proportion supérieure à l'année précédente (près de 13.000 clients), soit un total de près de

27.000 clients. Si l'on ajoute à cela la proportion élevée d'employés AXA qui sont devenus clients de la banque en 2009, (~2.500) la croissance de notre clientèle est encore plus impressionnante. Près de 142 millions EUR de NNM ont été récoltés en 2010, par rapport à 185 millions EUR l'année précédente, ce qui reflète un glissement du mix de produits des dépôts à terme vers les comptes épargne et l'arrivée à échéance des dépôts à terme à taux élevé en 2009. Compte tenu de la situation économique et concurrentielle (p. ex. l'environnement des taux, les garanties d'État) et de la réduction des dépenses marketing en 2010, la croissance du NNM enregistrée est aussi remarquable qu'encourageante.

Par rapport à 2009, les deux comptes épargne Sparkonto Plus (compte épargne) et Vorsorgekonto 3a (compte épargne-pension) ont affiché une progression nette de nouveaux capitaux de 163,3 millions EUR pour le Sparkonto Plus et de 18,7 millions EUR pour le Vorsorgekonto 3a. En ce qui concerne les dépôts à terme (dépôt à terme à 1 an), les apports nets d'un montant de 41 millions EUR sont attribuables à la confiance des consommateurs et à des taux d'intérêt substantiellement moins élevés que la première année et que celui qui est offert sur le Sparkonto Plus.

Les diverses améliorations opérationnelles mises en œuvre en 2010 ont, à n'en pas douter, contribué à ce résultat. Depuis le mois d'avril 2010, les clients et les conseillers à la clientèle d'AXA Winterthur peuvent imprimer la demande, par exemple à domicile, après avoir complété le formulaire sur le site Internet. Plus de $\frac{3}{4}$ de la totalité des demandes reçues sont imprimées de cette façon, ce qui accélère la circulation des documents.

Les deux canaux de distribution (les conseillers à la clientèle AXA Winterthur et le direct) ont su attirer un plus grand nombre de clients que durant l'année précédente. Un peu plus de $\frac{2}{3}$ des clients d'AXA Bank le sont devenus à la suite de l'intervention des conseillers AXA Winterthur. Plus encore qu'en 2009, ces derniers ont en outre eu un effet de levier sur l'opportunité de réinvestissement d'assurances vie arrivant à échéance dans des produits bancaires. Dans le domaine des conversions avantageuses des comptes d'épargne à court terme en épargne assurance à long terme, l'on observe une amélioration par rapport aux résultats de l'année précédente.

Durant l'année, AXA Bank a accru le nombre d'ETP (équivalent temps plein) de 29 à 42. Cette évolution reflète l'accroissement de la clientèle, le souci de la banque de proposer un service de qualité et sa volonté d'investir dans les domaines du Sales Support, Product Management, Marketing et des Projets.

5.1.7. Indicateurs de la Division Investissements

ALM et Treasury

La gestion ALM d'AXA Bank Europe a été menée de manière prudente surtout pendant et après la crise de liquidité et de crédit apparue récemment. Cette gestion a été et est toujours réalisée grâce à une gestion et une analyse bilantaire active, l'analyse de la liquidité, l'analyse de la valeur et des résultats, la prévision des résultats futurs, la valorisation mark to market de même que des méthodologies

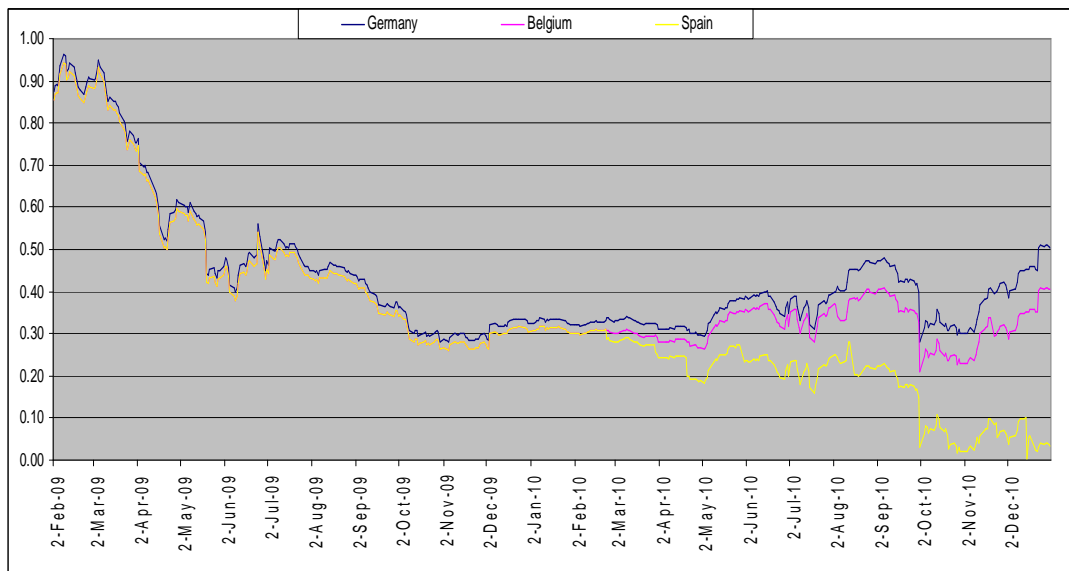
basées sur des scénarios. Cette approche ALM a fourni une compréhension profonde des positions de risque d'AXA Bank Europe et a aidé l'Asset & Liability Committee (ALCO) à élaborer des stratégies de couverture efficaces et de gérer la création de valeur de même que se conformer aux limites internes et réglementaires.

En matière de gestion bilantaire, AXA Bank Europe a démontré sa vision prudentielle lors d'un scénario de stress en 'real life' qui n'a montré aucun problème de liquidité court terme. Plus particulièrement :

- AXA Bank Europe détient une longue expérience en monitoring d'indicateurs de liquidité stressés) et les utilise pour la prise de décisions stratégiques
- AXA Bank Europe a toujours fait en sorte de maintenir des buffers de liquidité de haute qualité
- AXA Bank Europe possède, outre l'accès à l'épargne des particuliers grâce à son réseau d'agents, un accès direct à la liquidité grâce au funding des clients institutionnels.

Depuis le début de la crise du crédit et des liquidités, le principal indicateur permettant d'évaluer la gravité de celle-ci reste l'écart entre crédit garanti et non garanti. Avant 2010, une dette souveraine dont la notation était supérieure à AA suffisait à garantir un financement. Il n'existait par ailleurs que peu de différences entre les divers États émetteurs européens. À présent, l'écart entre crédit garanti et non garanti dépend en grande partie de l'émetteur.

Graphique : évolution de l'écart entre crédit non garanti et crédit garanti allemand, belge et italien.



L'année 2010 a été marquée par l'extension de la politique de la Banque centrale européenne en matière d'attribution totale des liquidités par le biais d'enchères hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles. Pour garantir la liquidité du marché des

obligations d'état, la BCE est intervenue sur le marché des obligations d'États en qualité d'acheteur, tout en gelant les liquidités ainsi injectées.

Dans ce contexte et dans le contexte de l'augmentation des exigences et des ratios réglementaires externes à l'échelle des industries comme CBFA LI, Bâle 3 LCR, AXA Bank Europe a entrepris une série d'actions visant à renforcer son matelas en matière de liquidité et de réduire son gap de liquidité structurel.

Dans un premier temps, les stratégies en matière de produits retail ont été revues de manière à intégrer les besoins du bilan. Dans ce contexte, L'ALM travaille en étroite collaboration avec le Product Management pour le développement de produits pour aligner la gestion bilantaire et les stratégies produits et a également participé activement dans le 'product approval process'.

Dans un second temps, le gap de liquidité mentionné ci-avant a été couvert par une émission de EUR 750 millions de Covered Bonds. Cette émission inaugurale faite sous le format d'Obligations Foncières en législation française de 750 millions d'EUR à maturité 10 ans par la nouvellement créée ABE Société de Crédit Foncier (SCF), a été réalisée à partir d'un programme d'émission EMTN qui permet à AXA Bank Europe d'utiliser ce funding sécurisé de façon régulière. Cette émission a été notée AAA par S&P et Fitch. Cette initiative permet à AXA Bank Europe de diversifier davantage ses sources de funding et de bénéficier d'opportunités de funding marché favorables. Pour cette émission en particulier, le pool de collatéral consiste initialement en notes senior de RMBS émises par Royal Street SA/NV, compartiment RS-2. Ces obligations sont garanties par des prêts hypothécaires belges de premier ordre accordés par AXA Bank Europe.

L'émetteur (SCF française) et la société mère (AXA Bank Europe) ne sont pas établis dans le même pays, ce qui constitue une nouveauté sur le marché français des OF. Comme la plate-forme des obligations garanties doit encore être créée en Belgique, la marque AXA étant une marque de référence en France et comme le marché français est l'un des plus reconnus d'Europe, le choix de mettre en place des émissions par l'intermédiaire d'une SCF était évident.

Troisièmement et en tant qu'exemple de la gestion prudentielle de la liquidité, AXA Bank Europe Treasury disposait et assurait la gestion d'un matelas d'obligations émises par des gouvernements européens d'une part et d'autre part de titrisations de prêts hypothécaires résidentiels émis par AXA Bank Europe. Grâce à la gestion de ce matelas et à l'expertise acquise en matière de marché repo, le département Treasury a su obtenir en permanence un financement peu onéreux, sans devoir recourir aux facilités mises en place par la BCE.

Dans le cadre de la configuration centralisée de la trésorerie, cette gestion des liquidités a laissé la place à une gestion ayant comme objectif final une croissance permanente de la clientèle et des volumes de la banque de détail, que ce soit en Belgique, en Suisse, en République tchèque ou en Hongrie. Effectivement, le département Treasury d'AXA Bank Europe a ainsi pu conserver une marge de liquidité suffisante pour éviter tout impact négatif sur le développement du bilan commercial.

En restant liquide à tout moment, AXA Bank Europe a également tiré profit de taux d'intérêt historiquement bas et a dégagé des revenus de transformation substantiels de 64,4 millions EUR en 2010.

Le Groupe AXA a également traduit sa recette de « re-use » dans l'environnement d'AXA Bank Europe en décidant de confier à cette dernière une activité d'exécution de change et de taux d'intérêt pour une partie de l'activité assurance vie européenne et asiatique. Cette activité du Groupe a été lancée sur le conseil d'AXA Hedging Services et a par exemple significativement augmenté ses volumes de swaps et swaptions de taux, permettant ainsi à AXA Bank Europe de mutualiser le coût de ses opérations sur le marché financier.

L'intégration d'AXA Hedging Services (AHS) et la création de l'Execution Desk Paris (EDP)

Contexte

Le Groupe AXA a décidé de mettre en place une stratégie bancaire originale consistant à développer des banques dans des pays dans lesquels des compagnies d'assurance AXA sont déjà présentes. Ces banques se concentrent plus particulièrement sur quelques nouveaux produits, principalement par le biais d'un modèle de direct banking.

La stratégie européenne de la Banque impliquera une réorganisation en profondeur de ses activités sur le marché des capitaux :

- Puisque les activités de gestion actif-passif et de financement seront centralisées à Bruxelles ;
- Puisque le Groupe souhaite utiliser la Banque comme (entre autres) un point d'entrée sur le marché.

Dans ce contexte, l'intégration, en juillet 2008, d'AXA Hedging Services au sein d'AXA Bank Europe, fut la première étape en vue de la transformation d'AXA Bank Europe en un point d'entrée des activités de couverture des compagnies du Groupe AXA assurance en-dehors des États-Unis composée de deux fonctions clairement distinctes : premièrement des analyses et recommandations en matière de couverture par AHS et deuxièmement, l'accès au marché assuré par AXA Bank Europe Front-office.

AXA Hedging Services & AXA Bank Europe

Depuis 2008, AXA Hedging Services Inc. qui a vu le jour en 2006 pour assurer le développement du groupe en options financières complexes (OFC) (en-dehors des États-Unis), est une filiale détenue à 100% par AXA Bank Europe. Son rôle consistait et consiste toujours à concevoir des options financières complexes (Variable Annuities) pour le compte des entités opérationnelles d'AXA et de mettre en œuvre un processus de couverture quotidien pour le compte des entités AXA par le biais de conseils et de recommandations.

Grâce à l'association d'AXA Bank Europe et d'AXA Hedging Services, le groupe dispose d'une offre de service destinée aux compagnies d'assurance du Groupe, qui

propose une gestion cohérente, des conseils professionnels et des activités de trading, ainsi que la capacité de transformer les flux financiers au sein du Groupe.

Execution Desk Paris

EDP, qui fait partie d'AXA Bank Europe, s'inscrit dans la stratégie de cette dernière en matière d'activités de couverture pour les compagnies d'assurance du Groupe AXA qui négocient des produits d'assurance basées sur des OFC.

La seconde étape logique entreprise par AXA Bank Europe pour l'intégration complète de l'activité de couverture sur OFC pour les entités du Groupe AXA, est le lancement du service de réception et d'exécution des ordres émis par les compagnies d'assurance du Groupe AXA actives dans le domaine des OFC (hors États-Unis).

Les services fournis aux compagnies d'assurance AXA par AXA Bank Europe Front Office suivent le même schéma que les services de couverture du premier ordre évaluée par le front office d'AXA Bank Europe Brussels pour les futures, swaps et swaptions.

5.1.8. Commentaires sur les politiques de gestion du risque

À l'instar des autres institutions bancaires, AXA Bank Europe est confrontée à des risques stratégiques, de crédit, de taux d'intérêt, de liquidité, de marché et opérationnels susceptibles d'avoir une incidence sur ses objectifs en matière de solvabilité, de liquidité et de profitabilité.

Ces risques sont identifiés, mesurés, atténués et surveillés en permanence par un cadre interne d'appétit aux risques bien implémenté. Celui-ci permet à la banque de traduire son appétit aux risques en des limites fonctionnelles et des procédures de couverture pour ces risques.

En 2010, ce cadre a été tout particulièrement renforcé afin de faciliter encore davantage la gestion des risques de la banque, grâce à des prévisions basées sur des indicateurs financiers et des ratios de solvabilité, de liquidité, de gains et de valeur surveillés sur une base constante. Cette approche extensive tient compte des risques importants auxquels ABE est confrontée.

Les paragraphes suivants définissent ces risques plus en détails.

Ils mettent en avant les principaux événements en matière de gestion des risques de l'année 2010. Ils donnent un aperçu des stratégies et des méthodes d'atténuation utilisées par la banque pour maintenir ces risques aux niveaux souhaités.

❖ Risque stratégique

Le risque stratégique est celui que la banque n'atteigne pas ses principaux objectifs (de solvabilité, de liquidité ou de rentabilité et de création de valeur) à la suite des décisions stratégiques requises par son Conseil d'administration ou par son Comité de direction. Il s'agit ici des décisions requises afin de s'adapter à l'environnement

d'affaires externe, d'améliorer l'organisation interne ou de saisir de nouvelles opportunités stratégiques.

La gestion de ce risque a été renforcée en 2010, plus particulièrement en améliorant le cadre d'appétit pour le risque appliqué par ABE afin de garantir que les objectifs de mitigation des risques soient pris en compte dans les processus de prise des décisions stratégiques d'ABE.

Le cadre d'appétit pour le risque d'ABE fait dès lors partie intégrante des analyses stratégiques d'ABE (et les soutient), des exercices de planification stratégique annuelle, des processus de planification financière, des processus d'acceptation des produits et de la gestion des projets stratégiques.

❖ Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque de perte associé à la défaillance ou à la détérioration de la qualité d'expositions à une contrepartie.

○ Risque de crédit retail

La banque est principalement exposée au risque de crédit retail par son portefeuille de prêts retail (prêts à la consommation, hypothécaires et aux petites entreprises) en Belgique et par des prêts hypothécaires en Hongrie.

En 2010, AXA Bank Europe a renforcé son management européen du risque de crédit en créant une équipe de gestion du risque au niveau de son siège social. D'autres améliorations ont été apportées à la gestion du risque retail en Belgique et en Hongrie (voir ci-dessous) :

▪ Risque de crédit retail en Belgique

Les mesures suivantes d'atténuation des risques ont été mises en place en 2010 :

- Au début de l'année 2010, un nouveau modèle pour scorer les acquisitions de crédit a été mis en œuvre pour les crédits hypothécaires.
- Un modèle de capital économique amélioré a été validé de manière indépendante par Ernst and Young avant d'être mis en œuvre pour améliorer la mesure du risque et atténuer ce dernier.

▪ Risque de crédit retail en Hongrie

Étant donné sa vulnérabilité due aux fluctuations des taux de change, le portefeuille de crédit de la filiale hongroise d'ABE a fait l'objet d'une surveillance très étroite en 2010.

Plusieurs nouvelles mesures d'atténuation des risques ont été mises en place en 2010⁵:

⁵ Les mesures mentionnées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration 2009 d'AXA Bank Europe ont été poursuivies : renforcement des nouvelles politiques d'acceptation des prêts et mise en œuvre de couverture des taux de change.

- Les provisions ont été augmentées à titre de mesure de précaution afin de tenir compte de l'affaiblissement du HUF et de la détérioration de l'environnement économique en Hongrie.
- Les prêts libellés en devises étrangères ont été suspendus en juin dans le but de s'adapter à la situation complexe à laquelle le pays se trouve confronté. De plus, les politiques de crédit ont, elles aussi, été renforcées et de nouvelles exigences (plus strictes) en matière de revenus et de salaires au regard de la valeur des prêts ont été mises en place.
- Un nouveau modèle de capital économique a été validé de manière indépendante par Ernst and Young, avant d'être mis en œuvre afin d'améliorer la mesure et l'atténuation du risque.
- Un nouveau modèle pour scorer les acquisitions de crédits a été mis en place en juillet 2010.
 - Risque de crédit lié aux contreparties non retail

L'exposition de la banque au risque de crédit non retail est limitée à des actifs de bonne qualité (principalement des expositions bien cotés sur de la dette souveraine, sur des institutions financières et sur des titres garantis par des actifs) et, d'une manière très prudente, à des produits dérivés contractés pour assister les compagnies d'assurance AXA à mitiger les risques de taux liés à leurs offres de produits d'options financières complexes.

L'ensemble du portefeuille obligataire d'AXA Bank Europe fait l'objet de limites de risque de concentration et de crédit suivies par un comité de crédit qui veille au bon respect de ces limites. Des réductions de valeur sont enregistrées en cas d'événement de crédit. Cependant, lorsque la liquidité de certains marchés du crédit n'a plus été suffisante pour que le prix du marché reflète la valeur intrinsèque des titres, certaines valorisations ont été fondées sur des modèles internes (notion de « marked to model »).

En 2010, AXA Bank Europe a continué à jouer le rôle, pour le compte du Groupe AXA, de plate-forme centralisée d'accès aux marchés financiers⁶. Si l'exposition de la banque aux produits dérivés a dès lors augmenté, elle n'en reste pas moins atténuée par une politique de collatéralisation extrêmement sévère. Une autorisation de recourir au netting à des fins réglementaires a également été approuvée par le régulateur d'ABE.

AXA Bank Europe a également lancé une analyse de sa politique d'investissements dans le but de se conformer aux obligations qui seront prochainement imposées par les accords de Bâle III. Cette analyse devrait être finalisée durant T1 2011.

❖ Risque de taux :

L'activité d'AXA Bank Europe est concentrée sur le retail banking, ce qui signifie que l'exposition de la banque est concentrée sur des prêts hypothécaires de qualité impliquant un risque moins élevé. Le corollaire de cette stratégie est qu'AXA Bank

⁶ AXA Bank Europe a commencé à jouer un rôle de hub afin de fournir aux compagnies d'assurance AXA des services de couverture de leurs produits d'OFC.

Europe est plus largement exposée au risque de taux, du fait de la maturité à long terme d'une partie de son portefeuille hypothécaire.

Le risque de taux se définit comme le risque potentiel d'évolutions négatives de la juste valeur des positions sensibles aux taux résultant des évolutions des taux d'intérêts.

Le département ALM d'AXA Bank Europe communique à ALCO les expositions de taux structurelles d'AXA Bank Europe. Il propose des scénarios en matière de décisions de gestion du risque de taux. Le département Risk Management d'AXA Bank Europe contrôle en toute indépendance l'exposition au risque et le respect des limites convenues en ce qui concerne l'appétit pour le risque.

En 2010, des efforts ont été consentis afin de renforcer les processus de réconciliation du bilan de la banque. Une Product Control Unit a été créée dans le but d'optimiser la qualité des données et de rationaliser les procédures de reporting.

Un nouveau modèle de capital économique a en outre été validé de manière indépendante par Ernst and Young, avant d'être mis en œuvre.

Enfin, de nouveaux investissements ont été effectués dans les systèmes et outils (QRM) d'AXA Bank Europe. Ils permettront à la banque de développer en 2011 des indicateurs de risque encore plus précis.

❖ Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité structurel est une priorité pour AXA Bank Europe.

Ce risque se définit comme le risque que le bilan structurel sur le long terme ne puisse être financé à un coût raisonnable et en temps opportun.

Dans le contexte ALM, ce risque est géré par la même gouvernance que celle qui est utilisée pour gérer le risque de taux d'intérêt (voir supra).

AXA Bank Europe conserve (en permanence) une réserve d'actifs liquides lui permettant de faire face à des scénarios de stress composés d'hypothèses de diminution des liquidités sur les marchés financiers et de retraits importants de valeurs par les clients.

En 2010, AXA Bank Europe a émis avec succès des obligations sécurisées dans le but d'améliorer sa position de risque de liquidité structurelle. Comme indiqué précédemment, elle a également lancé une analyse de sa politique d'investissement afin de s'assurer de sa conformité actuelle avec les exigences réglementaires qui entreront prochainement en vigueur en matière de liquidités.

Des projets visant à affiner les indicateurs de liquidité de la banque sont actuellement en cours. Ils devraient être mis en œuvre au début de l'année 2011.

❖ Risque de marché

Le risque de marché se compose généralement des risques suivants :

Risque	Définition
Risque de taux d'intérêt (non structurel, court terme)	Risque de perte découlant d'éventuelles évolutions négatives de la juste valeur de positions sensibles aux intérêts après des mouvements dans les taux d'intérêt.
Risque de change	Risque de perte découlant d'éventuelles évolutions négatives de la juste valeur des positions (mesurée en devise locale) à la suite des fluctuations des taux de change.
Risque de spread de crédit	Risque de pertes causées par des évolutions de prix des titres de créances dues à des modifications inattendues du spread de crédit.
Risque de prix (titres)	Évolutions défavorables des expositions en actions et autres types d'investissements directs / indirects dans des entreprises détenues par la banque à des fins d'activités de trading.
Risque de liquidité du marché	Risque que la société ne puisse aisément compenser ou se défaire d'une position sans affecter significativement le prix du marché du fait de d'une profondeur inadéquate ou du dérèglement d'un marché.

AXA Bank Europe a une approche du risque de marché extrêmement prudente. En effet, elle ne s'engage dans aucune activité de trading de titres ou de matières premières. Par conséquent, seuls les deux premiers risques mentionnés dans la liste ci-dessus sont considérés comme importants pour les activités menées par AXA Bank Europe en 2010.

Le comité ALCO d'AXA Bank Europe est chargé de contrôler l'application des stratégies de gestion du risque de marché. Il analyse les rapports du risque de marché rédigés par le département Risk Management de la banque et contrôle leur conformité aux limites d'appétit définies pour ce risque.

En 2010, le risque de change d'AXA Bank Europe a progressé, principalement du fait de l'augmentation des activités retail en Hongrie, en Suisse, en Slovaquie et en République tchèque.

Le risque de taux d'intérêt à court terme a également progressé à cause de l'utilisation accrue des produits dérivés dans le but de fournir aux compagnies d'assurance AXA des services de couverture destinés à leurs produits d'annuités variables.

Les expositions au risque de taux à court terme et de change ont néanmoins été limitées autant que possible par l'application de limites d'appétit pour ce risque strictes.

❖ Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte découlant de processus, de personnel ou encore de systèmes inadéquats ou qui ont échoué. L'échec ou l'inadéquation peuvent avoir des causes internes et externes.

Au début de l'année 2010, AXA Bank Europe a validé une nouvelle charte de gestion du risk opérationnel dans le but d'améliorer la gouvernance de ce risque.

La sous-traitance de la gestion de ce risque au département Risk Management d'AXA Belgium a également pris fin puisque AXA Bank Europe a constitué sa propre équipe affectée exclusivement à la gestion du risque opérationnel.

Le développement du cadre de risque opérationnel d'AXA déjà mis en œuvre en Belgique a également été déployé au sein des filiales hongroises et suisses d'AXA Bank Europe. Une cartographie détaillée du risque opérationnel a également été établie pour la nouvelle filiale créée pour AXA Bank Europe en République tchèque.

Enfin, AXA Bank Europe a poursuivi les investissements consentis dans le but de développer un modèle de capital économique plus avancé visant à mesurer ce risque.

5.2. Principaux marchés

A l'origine, AXA Bank Europe était surtout active sur le marché belge. Depuis début 2009, elle est aussi active en Suisse et en Hongrie et plus récemment en Tchéquie et en Slovaquie.

AXA Bank Europe pourra réaliser son but social aussi bien à l'étranger qu'en Belgique, mais les Certificats Subordonnés ne seront pas offerts publiquement dans un autre état-membre de l'EEE.

6. Structure d'organisation

AXA Holdings Belgium SA détient plus de 99,9% du capital d'AXA Bank Europe S.A., une (1) action revenant à AXA Belgium SA. AXA Holdings Belgium SA est membre du Groupe AXA mondial et est le holding mère d'AXA Belgium, le deuxième groupe d'assurances en Belgique.

Vous trouverez la structure simplifiée de l'actionnariat d'AXA Bank Europe S.A. sous le point 5.1.5.

7. Tendances

Depuis la date de publication des derniers états financiers vérifiés et publiés, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives d'AXA Bank Europe S.A.

8. Evolutions au cours du premier semestre

Il est fait référence à l'annexe 13.2 relative aux évolutions d'AXA Bank Europe S.A. au cours du premier semestre 2011.

9. Organes d'administration, de direction et de contrôle

Conseil d'administration	Comité de direction	Comité d'Audit
<i>Alfred Bouckaert, Président (jusqu'au 15 avril 2010)</i>	<i>Hervé Hatt, Président (jusqu'au 31 décembre 2010)</i>	Jacques Espinasse, Président
Jacques de Vaucleroy, Président (depuis le 20 avril 2010)	Jef Van In, Président (depuis le 14 février 2011)	<i>Emmanuel de Talhouët, membre (jusqu'au 4 février 2010)</i>
Emmanuel de Talhouët, (Vice-président)	Patrick Vaneekhout, Vice-Président	Patrick Lemoine (depuis le 20 avril 2010)
Irina Buchmann (depuis le 20 avril 2010)	François Robinet, Vice-Président	
Frédéric Clément (depuis le 30 août 2011)	Frédéric Clément (depuis le 30 août 2011)	
Jacques Espinasse	Irina Buchmann (depuis le 20 avril 2010)	
Philippe Eyben	Philippe Eyben	Comité des rémunérations
Thomas Gerber	<i>Noel Richardson (jusqu'au 20 avril 2010)</i>	Jacques de Vaucleroy, Président (depuis le 20 avril 2010)
<i>Hervé Hatt (jusqu'au 31 décembre 2010)</i>		<i>Alfred Bouckaert, Président (jusqu'au 15 avril 2010)</i>
Jef Van In (depuis le 14 février 2011)		<i>Emmanuel de Talhouët, membre (jusqu'au 4 février 2010)</i>
Patrick Lemoine (depuis le 20 avril 2010)		Jacques Espinasse, membre (depuis le 8 février 2011)
Marc Raisière (depuis le 20 avril 2010)		Patrick Lemoine (depuis le 20 avril 2010)
<i>Noel Richardson (jusqu'au 31 décembre 2010)</i>		
François Robinet		
Patrick Vaneekhout		
		Commissaire:
		PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises, scrl, représentée par Messieurs Gregory Joos et Tom Meuleman (réviseurs agréés)

Il n'existe dans le chef des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction aucun conflit d'intérêts entre les devoirs envers AXA Bank Europe S.A. et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs. Les principaux mandats exercés par les membres du conseil d'administration en dehors d'AXA Bank Europe S.A. sont résumés ci-après :

Administrateurs	Principaux mandats
Jacques de Vaucleroy	Directeur Général AXA Région NORCEE Administrateur délégué AXA Holdings Belgium Président AXA Belgium
Emmanuel de Talhouët,	Administrateur-Directeur AXA Holdings Belgium Administrateur délégué AXA Belgium
,Irina Buchmann	-

Frédéric Clément	AXA Group Head of Reward
Jacques Espinasse	Administrateur AXA Holdings Belgium Administrateur AXA Belgium
Philippe Eyben	Administrateur AXA Private Management
Thomas Gerber	Mitglied des Vorstands AXA Konzern AG
Jef Van In	-
Patrick Lemoine	CFO AXA Région NORCEE Administrateur délégué AXA Holdings Belgium Administrateur AXA Belgium
Marc Raisière	Président du Conseil de Surveillance AXA Banque
François Robinet	CIO AXA Région NORCEE Membre du Conseil de Surveillance AXA Banque
Patrick Vaneeckhout	Administrateur AXA Private Management

10. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

10.1. Bilan et compte de résultats consolidés d'AXA Bank Europe au 31 décembre 2008, 2009 et 2010

Bilan Consolidé - Actif en '000 EUR	2010.12	2009.12
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	623,347	151,855
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2,862,765	1,685,944
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	71,663	65,908
Actifs financiers disponibles à la vente	4,993,190	3,664,927
Prêts et créances (y compris contrats de location-financement)	22,354,881	20,345,209
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0
Dérivés - comptabilité de couverture	48,521	9,525
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	135,225	137,100
Actifs corporels	49,554	41,674
<i>Immobilisations corporelles</i>	49,554	41,674
<i>Immeubles de placement</i>	0	0
Immobilisations incorporelles	18,896	18,558
<i>Goodwill</i>	0	0
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	18,896	18,558
Participations dans les entreprises associées, [des filiales] et des coentreprises (comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence - y compris le goodwill)	0	0
Actifs d'impôt	122,459	86,146
<i>Actifs d'impôt exigible</i>	955	2,034

<i>Actifs d'impôt différé</i>	121,504	84,112
Autres actifs	96,894	89,365
Actifs non courants ou groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	31,377,395	26,296,211

Bilan Consolidé - Passif en '000 EUR	2010.12	2009.12
Dépôts de banques centrales	0	0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2,810,610	1,661,497
Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	67,534	73,851
Passifs financiers évalués au coût amorti	19,842,991	18,905,483
<i>Dépôts d'établissements de crédit</i>	361,374	1,399,829
<i>Dépôts d'établissements autres que de crédit</i>	15,749,338	15,465,575
<i>Titres de créances, y compris les obligations</i>	1,829,785	971,733
<i>Passifs subordonnés</i>	374,809	401,179
<i>Autres passifs financiers</i>	1,527,685	667,167
Passifs financiers liés aux actifs transférés	7,179,356	4,282,580
Dérivés - comptabilité de couverture	386,297	265,939
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	-30,604	0
Provisions	178,984	170,123
Passifs d'impôt	30,227	27,655
<i>Passifs d'impôt exigible</i>	27,655	27,655
<i>Passifs d'impôt différé</i>	2,572	0
Autres passifs	61,382	54,623
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	0	0
Capital social remboursable à vue (dont parts de coopératives)	0	0
TOTAL DU PASSIF	30,526,777	25,441,751

Bilan Consolidé - Fonds propres en '000 EUR	2010.12	2009.12
Capital émis	546,318	546,318
<i>Capital libéré</i>	546,318	546,318
<i>Capital appelé non libéré</i>	0	0
Primes d'émission	0	0
Autres fonds propres	0	0
<i>Composante de capitaux propres d'instruments financiers composés</i>	0	0
<i>Autre</i>	0	0
Réserves de réévaluation et autres écarts de valorisation	-172,581	-157,393
<i>Immobilisations corporelles</i>	0	0
<i>Immobilisations incorporelles</i>	0	0
<i>Couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger (partie efficace)</i>	0	0
<i>Ecarts de conversion des devises étrangères</i>	-1,362	-120

<i>Couvertures des flux de trésorerie (partie efficace)</i>	-16,096	-12,116
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	-149,337	-144,423
<i>Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente</i>	0	0
<i>Autres réserves de réévaluation</i>	-5,786	-734
Réserves (y compris les résultats non distribués)	464,539	475,311
<Actions propres>	0	0
Résultat de l'exercice	12,342	-9,775
<Dividendes intérimaires>	0	0
Intérêts minoritaires	0	0
<i>Réserves de réévaluation et autres écarts de valorisation</i>	0	0
<i>Autres</i>	0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	850,618	854,461
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	31,377,395	26,296,211

Compte de résultat consolidé en '000 EUR	2010.12	2009.12
ACTIVITES ORDINAIRES		
Produits & charges financiers et opérationnels	349,012	270,176
Produits d'intérêt	1,712,409	1,299,740
<i>Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales</i>	0	0
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction (si comptabilisés séparément)</i>	962,568	500,812
<i>Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (si comptabilisés séparément)</i>	3,598	7,516
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	92,911	97,966
<i>Prêts et créances (y compris contrats de location-financement)</i>	613,465	632,553
<i>Placements détenus jusqu'à leur échéance</i>	0	0
<i>Dérivés - comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt</i>	39,827	60,859
<i>Autres actifs</i>	40	34
(Charges financières)	1,477,688	1,075,905
<i>Dépôts de banques centrales</i>	0	0
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction (si comptabilisés séparément)</i>	964,174	508,232
<i>Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (si comptabilisés séparément)</i>	565	582
<i>Passifs financiers évalués au coût amorti</i>	360,992	439,050
<i>Dépôts d'établissements de crédit</i>	21,811	49,684
<i>Dépôts d'établissements autres que de crédit</i>	254,757	336,310
<i>Titres de créances</i>	30,939	32,257
<i>Passifs subordonnés</i>	18,616	19,345
<i>Autres passifs financiers</i>	34,869	1,454
<i>Dérivés - comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt</i>	151,957	128,041
<i>Autres passifs</i>	0	0
Charges liées au capital social remboursable à vue	0	0
Dividendes	2,792	2,545
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction (si comptabilisés séparément)</i>	0	12

<i>Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (si comptabilisés séparément)</i>	492	1,652
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	2,300	881
Produits d'honoraires et de commissions	40,499	35,966
(Charges d'honoraires et de commissions)	42,226	55,712
Profits (pertes) réalisés sur actifs & passifs non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, net	17,882	-13,672
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	12,029	-17,880
<i>Prêts et créances (y compris contrats de location-financement)</i>	6,736	4,994
<i>Placements détenus jusqu'à leur échéance</i>	0	0
<i>Passifs financiers évalués au coût amorti</i>	-883	-786
<i>Autres</i>	0	0
Profits (pertes) sur actifs & passifs financiers détenus à des fins de transaction, net	11,955	8,892
<i>Instruments de capitaux propres & dérivés liés</i>	-2,455	-2,115
<i>Instruments sur taux d'intérêt & dérivés liés</i>	39,773	26,887
<i>Commerce de devises</i>	-24,429	-16,022
<i>Instruments de risque de crédit & dérivés liés</i>	-934	142
<i>Marchandises & dérivés liés</i>	0	0
<i>Autres (y compris & dérivés hybrides)</i>	0	0
Profits (pertes) sur actifs & passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, net	3,766	-1,309
Profits (pertes) en comptabilité de couverture	8,985	14,917
Ecart de change, net	30,442	24,853
Profitss (pertes) sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente, net	28	-34
Autres produits opérationnels	40,168	29,895
Charges administratives	294,820	265,731
<i>Dépenses de personnel</i>	128,107	117,900
<i>Dépenses générales et administratives</i>	166,713	147,831
Amortissements	6,557	4,940
<i>Immobilisations corporelles</i>	2,396	1,844
<i>Immeubles de placement</i>	0	0
<i>Immobilisations incorporelles (autres que le goodwill)</i>	4,161	3,096
Provisions	-5,317	-8,115
Dépréciations	66,667	22,099
Pertes de valeur sur actifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	66,667	22,099
<i>Actifs financiers évalués au coût (capitaux propres non cotés)</i>	0	0
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	3,882	-16,236
<i>Prêts et créances (y compris contrats de location-financement)</i>	62,785	38,335
<i>Placements détenus jusqu'à leur échéance</i>	0	0
Dépréciations	0	0
<i>Immobilisations corporelles</i>	0	0
<i>Immeubles de placement</i>	0	0
<i>Goodwill</i>	0	0
<i>Immobilisations incorporelles (autres que le goodwill)</i>	0	0
<i>Participations dans les entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence</i>	0	0

<i>Autres</i>	0	0
Goodwill négatif comptabilisé immédiatement en résultat	0	0
Quote-part dans le résultat des entités associées, [des filiales] et des coentités comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0	0
Profit et perte des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnées	0	0
TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, AVANT IMPOT	-13,715	-14,479
Charges (produits) d'impôt relatif au résultat des activités ordinaires	-26,057	-4,704
TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, APRES IMPOT	12,342	-9,775
Total des profits et pertes d'activités abandonnées, après impôt	0	0
TOTAL DES PROFITS ET PERTES APRES IMPOT ET ACTIVITES ABANDONNEES ET AVANT INTERETS MINORITAIRES	12,342	-9,775
Charges (produits) attribuables aux intérêts minoritaires	0	0
PROFIT OU PERTE, NET	12,342	-9,775

Bilan Consolidé - Actif en '000 EUR	2009.12	2008.12
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	151,855	299,288
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1,685,944	1,225,200
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	65,908	119,479
Actifs financiers disponibles à la vente	3,664,927	3,451,503
Prêts et créances (y compris contrats de location-financement)	20,345,209	17,942,544
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0
Dérivés - comptabilité de couverture	9,525	36,497
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	137,100	118,891
Actifs corporels	41,674	19,702
<i>Immobilisations corporelles</i>	41,674	19,702
<i>Immeubles de placement</i>	0	0
Immobilisations incorporelles	18,558	10,372
<i>Goodwill</i>	0	0
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	18,558	10,372
Participations dans les entreprises associées, [des filiales] et des coentreprises (comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence - y compris le goodwill)	0	0
Actifs d'impôt	86,146	83,788

<i>Actifs d'impôt exigible</i>	2,034	425
<i>Actifs d'impôt différé</i>	84,112	83,363
Autres actifs	89,365	83,882
Actifs non courants ou groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	26,296,211	23,391,146

Bilan Consolidé - Passif en '000 EUR	2009.12	2008.12
Dépôts de banques centrales	0	0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1,661,497	927,738
Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	73,851	70,242
Passifs financiers évalués au coût amorti	18,905,483	18,652,226
<i>Dépôts d'établissements de crédit</i>	1,399,829	1,081,418
<i>Dépôts d'établissements autres que de crédit</i>	15,465,575	16,020,131
<i>Titres de créances, y compris les obligations</i>	971,733	976,409
<i>Passifs subordonnés</i>	401,179	434,400
<i>Autres passifs financiers</i>	667,167	139,868
Passifs financiers liés aux actifs transférés	4,282,580	2,126,003
Dérivés - comptabilité de couverture	265,939	210,151
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	0	0
Provisions	170,123	163,855
Passifs d'impôt	27,655	28,036
<i>Passifs d'impôt exigible</i>	27,655	28,036
<i>Passifs d'impôt différé</i>	0	0
Autres passifs	54,623	390,075
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	0	0
Capital social remboursable à vue (dont parts de coopératives)	0	0
TOTAL DU PASSIF	25,441,751	22,568,326

Bilan Consolidé - Fonds propres en '000 EUR	2009.12	2008.12
Capital émis	546,318	531,250
<i>Capital libéré</i>	546,318	531,250
<i>Capital appelé non libéré</i>	0	0
Primes d'émission	0	0
Autres fonds propres	0	0
<i>Composante de capitaux propres d'instruments financiers composés</i>	0	0
<i>Autre</i>	0	0
Réserves de réévaluation et autres écarts de valorisation	-157,393	-163,384
<i>Immobilisations corporelles</i>	0	0
<i>Immobilisations incorporelles</i>	0	0
<i>Couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger (partie efficace)</i>	0	0

<i>Ecart de conversion des devises étrangères</i>	-120	0
<i>Couvertures des flux de trésorerie (partie efficace)</i>	-12,116	-10,479
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	-144,423	-160,189
<i>Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente</i>	0	0
<i>Autres réserves de réévaluation</i>	-734	7,284
Réserves (y compris les résultats non distribués)	475,311	461,429
<Actions propres>	0	0
Résultat de l'exercice	-9,775	-6,475
<Dividendes intérimaires>	0	0
Intérêts minoritaires	0	0
<i>Réserves de réévaluation et autres écarts de valorisation</i>	0	0
<i>Autres</i>	0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	854,461	822,820
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	26,296,211	23,391,146

Compte de résultat consolidé en '000 EUR	2009.12	2008.12
ACTIVITES ORDINAIRES		
Produits & charges financiers et opérationnels	270,176	276,369
Produits d'intérêt	1,299,740	2,215,294
<i>Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales</i>	0	0
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction (si comptabilisés séparément)</i>	500,812	1,123,106
<i>Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (si comptabilisés séparément)</i>	7,516	5,829
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	97,966	165,926
<i>Prêts et créances (y compris contrats de location-financement)</i>	632,553	765,972
<i>Placements détenus jusqu'à leur échéance</i>	0	0
<i>Dérivés - comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt</i>	60,859	154,447
<i>Autres actifs</i>	34	14
(Charges financières)	1,075,905	1,971,645
<i>Dépôts de banques centrales</i>	0	0
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction (si comptabilisés séparément)</i>	508,232	1,105,352
<i>Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (si comptabilisés séparément)</i>	582	1,984
<i>Passifs financiers évalués au coût amorti</i>	439,050	706,611
<i>Dépôts d'établissements de crédit</i>	49,684	109,027
<i>Dépôts d'établissements autres que de crédit</i>	336,310	540,281
<i>Titres de créances</i>	32,257	34,435
<i>Passifs subordonnés</i>	19,345	22,638
<i>Autres passifs financiers</i>	1,454	230
<i>Dérivés - comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt</i>	128,041	157,698
<i>Autres passifs</i>	0	0
Charges liées au capital social remboursable à vue	0	0
Dividendes	2,545	23,717
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction (si comptabilisés séparément)</i>	12	111

<i>Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (si comptabilisés séparément)</i>	1,652	4,688
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	881	18,918
Produits d'honoraires et de commissions	35,966	34,035
(Charges d'honoraires et de commissions)	55,712	42,664
Profits (pertes) réalisés sur actifs & passifs non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, net	-13,672	16,040
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	-17,880	11,863
<i>Prêts et créances (y compris contrats de location-financement)</i>	4,994	4,177
<i>Placements détenus jusqu'à leur échéance</i>	0	0
<i>Passifs financiers évalués au coût amorti</i>	-786	0
<i>Autres</i>	0	0
Profits (pertes) sur actifs & passifs financiers détenus à des fins de transaction, net	8,892	-79,969
<i>Instruments de capitaux propres & dérivés liés</i>	-2,115	-2,722
<i>Instruments sur taux d'intérêt & dérivés liés</i>	26,887	-99,315
<i>Commerce de devises</i>	-16,022	21,138
<i>Instruments de risque de crédit & dérivés liés</i>	142	930
<i>Marchandises & dérivés liés</i>	0	0
<i>Autres (y compris & dérivés hybrides)</i>	0	0
Profits (pertes) sur actifs & passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, net	-1,309	-29,728
Profits (pertes) en comptabilité de couverture	14,917	105,053
Ecart de change, net	24,853	-16,793
Profits (pertes) sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente, net	-34	475
Autres produits opérationnels	29,895	22,552
Charges administratives	265,731	208,367
<i>Dépenses de personnel</i>	117,900	95,801
<i>Dépenses générales et administratives</i>	147,831	112,566
Amortissements	4,940	2,787
<i>Immobilisations corporelles</i>	1,844	1,695
<i>Immeubles de placement</i>	0	0
<i>Immobilisations incorporelles (autres que le goodwill)</i>	3,096	1,092
Provisions	-8,115	6,845
Dépréciations	22,099	66,920
Pertes de valeur sur actifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	22,099	61,811
<i>Actifs financiers évalués au coût (capitaux propres non cotés)</i>	0	0
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	-16,236	52,651
<i>Prêts et créances (y compris contrats de location-financement)</i>	38,335	9,160
<i>Placements détenus jusqu'à leur échéance</i>	0	0
Dépréciations	0	5,109
<i>Immobilisations corporelles</i>	0	0
<i>Immeubles de placement</i>	0	0
<i>Goodwill</i>	0	0
<i>Immobilisations incorporelles (autres que le goodwill)</i>	0	5,109
<i>Participations dans les entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence</i>	0	0

<i>Autres</i>	0	0
Goodwill négatif comptabilisé immédiatement en résultat	0	2,387
Quote-part dans le résultat des entités associées, [des filiales] et des coentités comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0	0
Profit et perte des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnées	0	0
TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, AVANT IMPOT	-14,479	-6,163
Charges (produits) d'impôt relatif au résultat des activités ordinaires	-4,704	312
TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, APRES IMPOT	-9,775	-6,475
Total des profits et pertes d'activités abandonnées, après impôt	0	0
TOTAL DES PROFITS ET PERTES APRES IMPOT ET ACTIVITES ABANDONNEES ET AVANT INTERETS MINORITAIRES	-9,775	-6,475
Charges (produits) attribuables aux intérêts minoritaires	0	0
PROFIT OU PERTE, NET	-9,775	-6,475

10.2. Rapports annuels consolidés

Les rapports annuels consolidés des exercices 2008, 2009 et 2010 se trouvent en annexe au présent prospectus de base et sont disponibles au siège social.ou peuvent être consultés et téléchargés du site web d'AXA (<http://www.axa.be>).

10.3. Vérification des informations financières annuelles par le réviseur d'entreprises

L'information financière annuelle est soumise à une vérification par un réviseur d'entreprises effectuée par PricewaterhouseCoopers, Réviseurs d'entreprises scrl, établis à Woluwé Garden, 1932 Woluwé-Saint-Etienne, boulevard de la Woluwe 18, représentés par Monsieur Gregory Joos et Madame Emmanuèle Attout (cette dernière jusqu'au 28 avril 2011) ensuite Monsieur Tom Meuleman (depuis le 28 avril 2011), commissaires-réviseurs agréés.

Selon le Commissaire-Réviseur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats et flux financiers du groupe, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Les rapports du commissaire réviseur pour les exercices 2008, 2009 et 2010 sont inclus dans les rapports annuels consolidés ci-annexés.

10.4. Information financière intermédiaire

AXA Bank Europe S.A. ne publie pas de comptes intermédiaires.

Pour les évolutions au cours du premier semestre 2011, il est fait référence à l'annexe 13.2.

10.5. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Aucune procédure judiciaire ni aucun arbitrage n'a influence dans un passé récent ou est de nature à influencer significativement la situation financière ou la rentabilité de AXA Bank Europe S.A.

Le Comité de Direction estime que les procédures judiciaires conduites dans le cadre normal de l'exploitation de l'entreprise ne peuvent pas avoir d'influence négative significative sur la situation financière consolidée ou sur les résultats de la banque, au vu des provisions qui ont été constituées pour ces litiges dans les cas où c'est nécessaire.

10.6. Changements significatifs de la situation financière de l'émetteur

Depuis la date de publication des derniers rapports financiers vérifiés, aucun changement négatif significatif n'a affecté la situation financière de AXA Bank Europe S.A.

11. Conventions importantes

Il n'existe aucune convention importante qui ne soit conclue dans le cadre normal des affaires de l'émetteur et qui pourrait conférer à un membre du Groupe AXA une obligation ou un droit ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir ses obligations à l'encontre des détenteurs des titres émis.

12. Documents disponibles pour consultation

Au cours de la période de validité du présent prospectus, les documents suivants peuvent être consultés au siège social :

- Les statuts de l'émetteur;
- Les rapports annuels qui seront disponibles sur le site web d'AXA (<http://www.axa.be>).

13. Annexes

13.1. Les rapports annuels consolidés des exercices 2008, 2009 et 2010 (documents séparés).

13.2. Evolutions AXA Bank Europe S.A. au cours du premier semestre 2011 (page suivante).

Evolutions AXA Bank Europe S.A. au cours du premier semestre 2011

(en millions EUR)

	1er semestre 2011	1er semestre 2010	Exercice 2010 complet
Produit net bancaire	169	139	311
Résultat opérationnel part du groupe	27	(5)	64
Plus- ou moins-values nettes attribuables aux actionnaires (nettes d'impôts)	(3)	1	(3)
Résultat courant part du groupe	24	(5)	61
Bénéfice ou perte sur actifs financiers (sous FV option) & dérivés	3	(1)	10
Opérations exceptionnelles (incl. Opérations abandonnées)	-	-	-
Goodwill et autres impacts immatériels	-	-	-
Coûts d'intégration	(7)	-	(6)
Résultat net part du groupe	20	(6)	66

BELGIQUE

Le **Produit net bancaire** a augmenté de €30 millions (+22%) pour s'établir à €169 millions. Sur une base comparable, le Produit net bancaire a augmenté de €16 millions (+13%) principalement en raison de la croissance des revenus de crédits hypothécaires et de crédits à la consommation (€+7 millions) et de la baisse des intérêts sur les dépôts (€+8 million).

Le **Résultat opérationnel** a progressé de €33 millions pour atteindre €27 millions. Sur une base comparable, le Résultat opérationnel a augmenté de €35 millions, notamment grâce à des marges d'intérêts et de commissions accrues (€+36 millions), des frais administratifs stables compte tenu de la reclassification des coûts de restructuration dans les revenus nets en 2011 (€+3 millions), partiellement compensés par des commissions de distribution plus élevées (€-4 millions) et un accroissement des provisions pour pertes sur crédits (€-3 million).

Le **Résultat courant** a progressé de €29 millions pour atteindre €24 millions résultant de l'amélioration du Résultat opérationnel et de réductions de valeur accrues sur des actifs à revenu fixe (€-4 millions).

Le **Résultat net** a augmenté de €26 millions et s'établit à €20 millions à la suite de la progression du Résultat courant et de l'évolution favorable de la valorisation marked-to-market d'instruments de couverture (€+4 millions) partiellement compensées par des coûts de restructuration plus élevés.

HONGRIE

Le **Produit net bancaire** a diminué de €2 millions pour atteindre €27 millions. Sur une base comparable, le Produit net bancaire a progressé de €9 millions (+27%) principalement à la suite de la croissance du volume des dépôts, compensée partiellement par une diminution de commissions, liée à une production réduite de crédits.

Le **Résultat opérationnel** et le **Résultat courant** ont diminué de €9 million et s'élèvent à €-9 millions. Sur une base comparable, le Résultat opérationnel et le Résultat courant ont diminué de €11 millions essentiellement à la suite de revenus de commissions plus faibles (€-5 million) résultant d'une production moindre de crédits, une nouvelle taxe pour le secteur financier (€-4 millions) et des provisions légèrement accrues pour pertes sur crédits (€-1 million).

Le **Résultat net** a diminué de €7 millions et s'élève à €-9 millions.

REPUBLIQUE TCHEQUE

Le **Résultat opérationnel**, le **Résultat courant** et le **Résultat net** ont augmenté de €4 million pour s'établir à €-3 millions principalement sous l'influence de l'augmentation de la marge commerciale et d'une diminution des frais administratifs.

SUISSE

Le **Résultat opérationnel** aussi bien que le **Résultat courant** et le **Résultat net** sont restés stables à €-5 millions traduisant une augmentation des marges commerciales, compensée par des frais administratifs plus élevés.